

Terroirs

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DÉC/JANV 2023/24

LES HOMMES - LES PRODUITS - LES TERRITOIRES



Des soutiens pour accompagner les agriculteurs et leurs filières

AGRICULTEURS

► Des installés bien accompagnés



FILIÈRES

► Un plan pour faire grandir la filière châtaigne



AVENIR

► La recherche ouvre la voie des investissements de demain





La Région

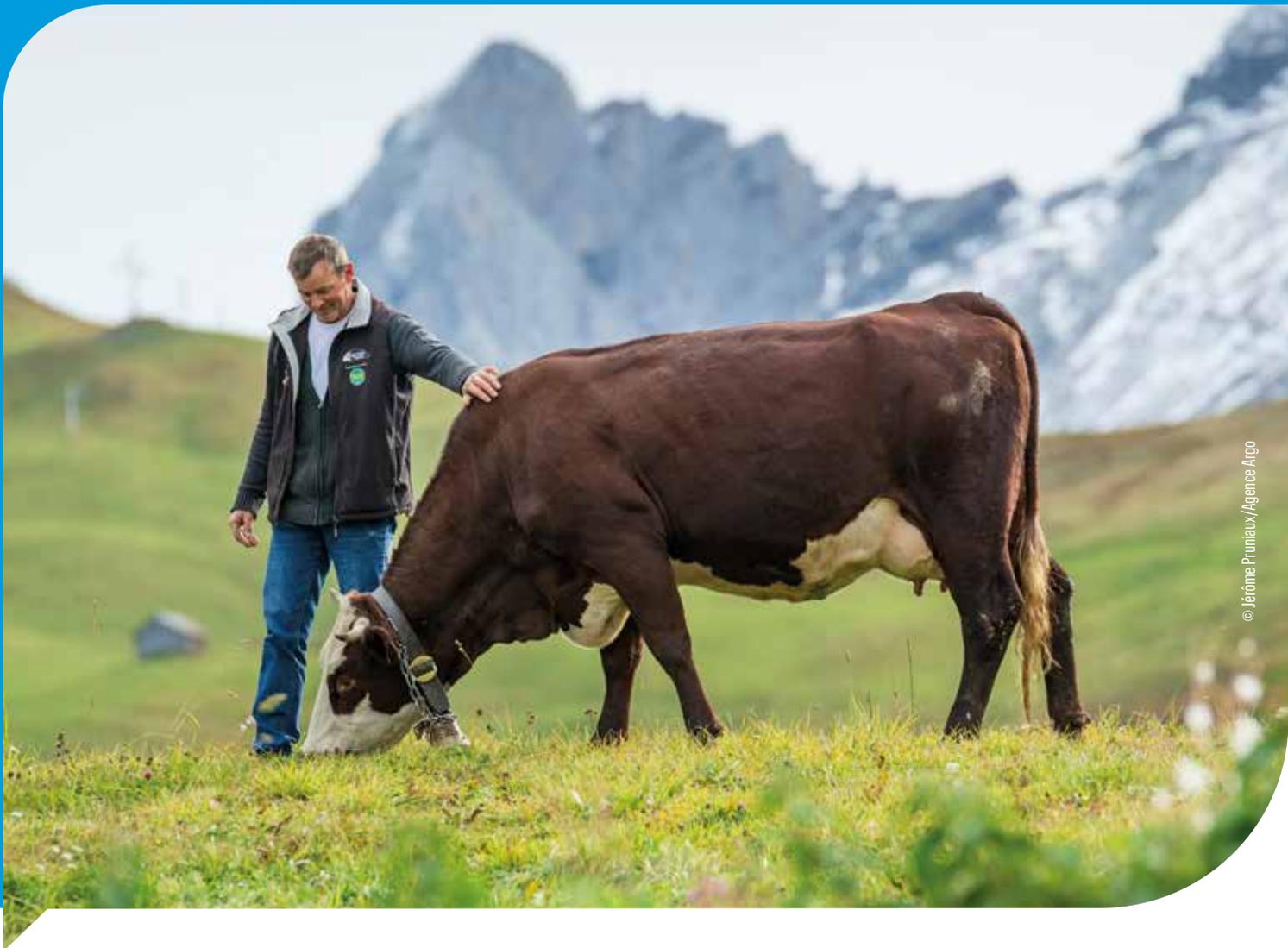
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région agit pour ses agriculteurs !



1^{er} budget agricole des Régions de France

- › Dotation Jeune Agriculteur la plus importante de France
- › Aide aux investissements pour moderniser les exploitations
- › Soutien à l'ensemble des filières régionales
- › Valorisation des produits locaux
- › Lutte contre les aléas climatiques



© Jérôme Pruniaux/Agence Algo

PARTENAIRE

- ▶ LAURENT WAUQUIEZ / « Nos agriculteurs font notre fierté » p.4
- ▶ COMPRENDRE / Les dispositifs d'aides en région p.6-7

AIDES AUX AGRICULTEURS

- ▶ ANTOINE STÉPHAN / Des installés bien accompagnés p.8
- ▶ AMÉNAGER OU CONSTRUIRE UN BÂTIMENT / Il faut prendre le temps de la réflexion p.9-10
- ▶ LOÏC GENE BRIER / Quel accompagnement pour investir dans un bâtiment d'élevage ? p.10
- ▶ VALORISATION / Faire le choix du magasin de producteurs p.12
- ▶ CIRCUITS COURTS / « Ferme... Là », un magasin proche des consommateurs p.13
- ▶ ATELIER DE TRANSFORMATION / Un soutien technique pour un projet collectif p.15-16
- ▶ MARAÎCHAGE ET POULES PONDEUSES / Didier Reymond a dynamisé ses ventes à la ferme p.16-17
- ▶ NATHALIE FRAIX / Le parcours d'une installation bien pensée p.18
- ▶ ALÉAS CLIMATIQUES / Une retenue collinaire et des tours antigèle pour limiter les risques p.20-21
- ▶ PRODUCTION OVINE / Miser sur le bien-être animal p.22-23
- ▶ ENJEUX / Agroforesterie et biodiversité : une abondance d'aides p.24
- ▶ IRRIGATION / « En modernisant, on a fait des économies d'eau et de main-d'œuvre » p.25
- ▶ ARBORICULTURE / Une adaptation et un accompagnement nécessaires p.26
- ▶ AGRICULTURE BIO / « Nous sommes dans une philosophie de respect de l'environnement » p.27-28
- ▶ ÉLEVAGE / Une bonne génétique pour bien démarrer son troupeau p.28-29
- ▶ ÉLEVAGE / Le plan pastoral territorial, une aubaine pour le pastoralisme p.30

AIDES AUX FILIÈRES

- ▶ MARAÎCHAGE BIO / « Avoir l'appui d'un conseiller m'a apporté une forme de certitude » p.31
- ▶ AOP / Il faut prendre le temps de la réflexion p.32-33
- ▶ DÉVELOPPEMENT DURABLE / Vers une réduction des émissions GES issues de l'élevage ovin p.33-34
- ▶ PERFORMANCES / Calculer ses coûts de production pour être compétitif p.35
- ▶ STRATÉGIE / Imaginer son exploitation laitière de demain p.36
- ▶ COLLECTIF / La pomme de terre décolle p.37

RÉGARD VERS L'AVENIR

- ▶ INVESTISSEMENT / Préparer les futurs exploitants p.38
- ▶ EXPÉRIMENTATION / La recherche ouvre la voie des investissements de demain p.39

Terroirs Auvergne-Rhône-Alpes est édité par la Sept (Société d'édition de presse de nos terroirs) ● Directrice : Marie-Cécile Seigle-Buyat ● Rédaction : Apasec / Pamac ● Gérant : Jean-Pierre Royannez ● Rédactrice en chef : Marie-Cécile Seigle-Buyat, 04 72 72 49 08 ● Réalisation PAO : ARB (69) ● Imprimerie : Rotochampagne - Groupe Graphycom ● Publicité et opérations de partenariat : ARB, Agrapole, 23 rue Jean Baldassini, Lyon Cedex 07 - Christophe Joret, 04 72 72 49 94 ● ISSN : 2556-3386 ● Nombre d'exemplaires : 30 000.



23 rue Jean Baldassini / 69364 Lyon Cedex 07

9, allée Pierre de Fermat / 63170 Aubière

Terroirs

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



PATRICK ESCURE, président du comité d'orientation régional de l'élevage, président de la chambre d'agriculture du Cantal



JEAN-CLAUDE DARLET, président du comité d'orientation régional des productions végétales, président de la chambre d'agriculture de l'Isère

Accompagner et soutenir les agriculteurs et les filières

L'ensemble des soutiens aux filières et des aides directes présentés dans ce numéro de Terroirs Auvergne-Rhône-Alpes sont le fruit de la mobilisation de nombreux acteurs.

Tout d'abord, celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui engage des moyens financiers importants mais aussi ses équipes, très investies dans la gestion des dispositifs. Pour le Feader, ce sont près de 200 millions d'euros par an, soit un milliard d'euros entre 2023 et 2027, en majorité de l'Union européenne et de la Région, qui viennent soutenir les projets des agriculteurs, des filières et des territoires. En complément, avec les plans de filières régionaux, ce sont 17 millions d'euros par an pendant 5 ans, soit plus de 85 millions d'euros, que notre collectivité régionale dédie sur ses fonds propres pour soutenir près de 20 filières !

Ensuite, celle des chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui sont les interlocutrices privilégiées de la Région. En animant les comités de filière, le réseau des chambres d'agriculture associe l'amont et l'aval de chaque filière pour prendre en compte leurs besoins communs et spécifiques et construire des réponses adaptées.

Enfin, nous souhaitons souligner le travail ambitieux et précis qui a été conduit par les partenaires publics et institutionnels pour construire ces programmes et optimiser tous les financements possibles, qu'il s'agisse de fonds européens, nationaux, régionaux et départementaux. Cette complémentarité est essentielle pour soutenir et valoriser des filières structurantes, reconnues et importantes pour la vie et l'économie de nos territoires, comme la noix ou la châtaigne par exemple.

Grâce à ce travail collectif, notre Région accompagne et soutient les agriculteurs et leurs filières dans toute leur diversité, pour répondre aux nombreux défis d'aujourd'hui et demain : adaptation au changement climatique, renouvellement des générations, compétitivité et durabilité des exploitations, réponse aux attentes des marchés et de la société, transition agro-écologique, etc..

C'est ce que vous allez pouvoir découvrir au fil des pages de ce numéro de Terroirs Auvergne-Rhône-Alpes.

Bonne lecture !



Terroirs Auvergne-Rhône-Alpes est un supplément des journaux suivants :



Laurent Wauquiez, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

« Nos agriculteurs font notre fierté »

La mise en œuvre du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) se fait désormais sous la responsabilité des régions qui sont autorités de gestion. En parallèle, la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient les filières régionales avec des plans spécifiques. Le point avec Laurent Wauquiez, son président.



© Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région est très présente aux côtés des agriculteurs pour les accompagner dans leur développement économique, agronomique... Quelles sont les priorités pour l'agriculture ?

Laurent Wauquiez : « J'ai un attachement tout particulier pour les questions agricoles. Dès mon arrivée à la tête de la Région en 2016, j'ai défini une priorité claire : soutenir notre agriculture. Nous avons triplé notre budget agricole qui est aujourd'hui le premier de toutes les Régions françaises (110 millions d'euros en 2023 + 100 millions de fonds européens Feader par an. NDLR). Des investissements massifs nous permettent ainsi d'agir aux côtés du monde agricole pour l'aider à relever les défis qu'il rencontre avec des aides simples et rapides pour ne pas rajouter de charge supplémentaire à nos agriculteurs. La première de nos priorités est le renouvellement des générations et la transmission des exploitations, ainsi, malgré la baisse de 20 % du Feader, nous avons fait le choix, avec Fabrice Pannekoucke, vice-président délégué à l'agriculture et aux espaces valléens, de mobiliser 15 M€ supplémentaires de notre budget pour compenser cette baisse et ainsi avoir la première dotation jeunes agriculteurs (DJA) de France. Face aux défis environnementaux, nous répondons présents pour aider nos exploitants à moderniser leurs équipements, à sécuriser les ressources en eau, à installer des systèmes de solarisation ou encore à développer la méthanisation. Grâce à la mobilisation totale des crédits européens, nous sommes aujourd'hui la seule Région à avoir démarré dès début 2023 la nouvelle

programmation Feader et à avoir commencé à payer les dossiers. Nos agriculteurs font notre fierté, ils sont la vie de nos territoires et notre Région sera toujours à leurs côtés. »

Quelles sont les mesures phares mises en place en faveur de l'agriculture ?

L. W. : « Dans notre région, nous avons la chance d'avoir une agriculture diversifiée, offrant des produits d'une qualité inégalée grâce à nos nombreuses filières agricoles. Afin de les accompagner, la Région a déployé 18 plans spécifiques répondant aux besoins propres à chacune d'entre elles avec un budget total de 60 M€ depuis 2016. À la suite du succès de la programmation 2017-2022, de nouveaux plans ont vu le jour en 2023 jusqu'en 2027 ; nous leur consacrons chaque année 17 M€. Ils prennent en compte la stratégie amont-aval des opérateurs économiques, la sécurisation des productions, la recherche de nouveaux débouchés, l'amélioration de la qualité des produits ainsi que les enjeux climatiques. Une complémentarité entre les plans de filières régionaux et les autres politiques d'intervention régionales, dont le Feader, a été obtenue. Nous sommes la seule Région à avoir autant de plans de filières. Ces plans sont aussi l'engagement des filières dans la démarche « Ma Région, Ses Terroirs », notre marque régionale qui permet de valoriser les produits de notre agriculture et inciter nos habitants à consommer nos produits locaux plutôt que ceux qui viennent du bout du monde. C'est une démarche

“ Dans notre région, nous avons la chance d'avoir une agriculture diversifiée, offrant des produits d'une qualité inégalée. ”

Laurent Wauquiez,
président de la région Auvergne-Rhône-Alpes

de bon sens qui permet de soutenir nos agriculteurs et d'œuvrer efficacement pour l'environnement. »

Quels liens entretenez-vous avec le réseau des chambres d'agriculture à l'échelle régionale ? Comment travaillez-vous avec elles ?

L. W. : « J'ai toujours considéré que la force de notre Région est sa capacité à travailler avec l'ensemble des acteurs concernés, mains dans la main. Nous travaillons ainsi avec tous les représentants du monde agricole, à commencer par les chambres d'agriculture et je tiens à les en remercier, car rien de ce que nous faisons ne serait possible sans eux. Nous travaillons quotidiennement avec les douze chambres départementales et la chambre régionale, qui est notre premier interlocuteur. Partenaire de nos actions et de nos ambitions, la chambre régionale et notre Région sont liées par une convention triennale, nous permettant de définir une stratégie commune et la réalisation concrète de nos différents plans d'actions de manière coordonnée. »

● MARIE-CÉCILE SEIGLE-BUYAT

“ De nouveaux plans de filière ont vu le jour en 2023 jusqu'en 2027. Nous leur consacrons chaque année 17 M€. ”

 **S'INSTALLER, UN PROJET QUI A DU SENS.**



« À chaque étape de mon parcours, j'ai pu compter sur ma Chambre d'agriculture. »

VOUS ACCOMPAGNER, C'EST NOTRE MÉTIER AU QUOTIDIEN.

Contactez votre Chambre départementale d'agriculture.



Avec le soutien de :



LES DISPOSITIFS D'AIDES EN RÉGION

Pour accompagner l'agriculture à répondre à tous les enjeux partagés (changement climatique, environnement, souveraineté alimentaire, demandes sociétales, compétitivité, etc.) la Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place des aides à destination des agriculteurs et des filières au travers de deux grands programmes complémentaires : le Feader, bénéficiant de fonds européens, et les plans de filière, un dispositif original et spécifique à Auvergne-Rhône-Alpes.

Le **Feader** est le fonds européen agricole pour le développement rural. Il finance les aides du 2^e pilier de la politique agricole commune, en particulier les MAEC, l'ICHN¹, la gestion des risques, et des interventions spécifiques dans chaque région, en particulier les investissements en agriculture. Aux financements Feader européens s'ajoutent

donc des financements de la Région, mais aussi des Départements et d'autres financeurs publics comme les Agences de l'eau. Au total, ce sont près de 200 M€ par an qui viennent soutenir les projets des agriculteurs et des filières. Pour la programmation 2023-2027, la Région Auvergne-Rhône-Alpes déploie 28 dispositifs d'aides Feader.

Les **plans de filière** sont des leviers d'action pour accompagner la structuration et le développement des filières, ils viennent en complément du Feader, et permettent de renforcer les liens entre acteurs économiques régionaux, et de construire des stratégies collectives de développement.

6 grandes priorités régionales



PRIORITÉ N°1



ASSURER L'INSTALLATION d'une nouvelle génération avec la dotation jeune agriculteur (DJA) la plus importante de France

Objectifs 2023-2027 soutenir

- 4 000 jeunes par une DJA lors de leur installation
- 800 projets de transmission de savoir-faire, entre un agriculteur expérimenté et un porteur de projet d'installation
- 30 projets collectifs pour la protection du foncier agricole

36 M€/an

PRIORITÉ N°2



AIDER LES INVESTISSEMENTS des agriculteurs pour dynamiser et sécuriser la production agricole régionale

Objectifs 2023-2027 soutenir

- 8 500 projets d'investissements dans les exploitations agricoles
- 1 300 exploitations agricoles engagées dans une mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC) forfaitaire
- 2 000 projets d'investissements collectifs agricoles, dont 600 dans les espaces pastoraux

84 M€/an

PRIORITÉ N°3



RELOCALISER LA PRODUCTION alimentaire régionale

Objectifs 2023-2027 soutenir

- 1 800 projets d'investissements dans les productions végétales à enjeu de souveraineté alimentaire
- 1 700 projets d'investissements pour la valorisation des productions agricoles, dont 200 dans l'industrie agroalimentaire
- 160 projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles, dont 40 pour la promotion des signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO)

30 M€/an

PRIORITÉ N°4



VALORISER LA FORÊT d'Auvergne-Rhône-Alpes pour remplacer les importations de bois

Objectifs 2023-2027 soutenir

- 450 opérations de desserte, dont ceux spécifiques à la défense des forêts contre les incendies (DFCI)
- 250 projets d'investissements d'entreprises de travaux forestiers ou d'exploitations forestières
- 180 projets d'investissements de transformation du bois

11 M€/an

PRIORITÉ N°5



SOUTENIR LES PROJETS de territoires Leader

Objectifs 2023-2027 soutenir

- 4 000 projets de 12 groupes d'actions locales

19 M€/an

PRIORITÉ N°6



DÉVELOPPER L'INNOVATION pour répondre aux défis de demain : qualité des produits, changement climatique, performance

Objectifs 2023-2027 soutenir

- 450 projets d'innovation territoriale
- 40 projets de recherche appliquée

7 M€/an

UN FONDS DE GARANTIE pour favoriser l'accès au crédit dans les secteurs agricole et forestier

Objectifs : Faciliter le financement bancaire de 1000 à 1800 projets d'investissements par des conditions préférentielles de garantie des prêts.

8 M€/an

1. Indemnité compensatoire de handicaps naturels.



©EH-CRARA

PLANS DE FILIÈRE / ENVELOPPE 2023-2027

Filières régionales animales			
	Investissement en €	Fonctionnement en €	Total en €
Apiculture	500 000	1 135 000	1 635 000
Aquaculture	700 000	300 000	1 000 000
Bovin Lait	4 030 000	5 780 000	9 810 000
Bovin Viande	3 860 000	1 948 500	5 808 500
Caprins-Ovin Lait	425 000	2 231 500	2 656 500
Chevreau	210 000	620 000	830 000
Equin	9 935 000	770 000	10 705 000
Lapin	665 000	740 000	1 405 000
Ovin Viande	2 612 000	1 615 000	4 227 000
Porc	3 405 000	1 230 000	4 635 000
Volaille	5 500 000	1 575 000	7 075 000
Filières régionales végétales			
Châtaigneraie traditionnelle	1 157 740	496 200	330 788
Fruits	1 525 000	1 650 000	635 000
Grandes Cultures	2 120 000	460 000	645 000
Horticulture	2 625 000	630 000	651 000
Maraîchage	400 000	400 000	200 000
PPAM	1 000 000	1 000 000	400 000
Truffes	415 000	95 000	102 000
Viticulture	6 415 000	4 300 000	2 143 000
Plans Régionaux Transversaux			
Bio	2 500 000	5 915 905	8 415 905
Diversité agricole	1 250 000	1 000 000	2 250 000
TOTAL GÉNÉRAL	51 249 740	33 892 105	85 141 845

INFOS PRATIQUES

FAITES VOS DEMANDES D'AIDES DE MANIÈRE SIMPLE ET RAPIDE DEPUIS CHEZ VOUS !

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



• Un seul moteur de recherche pour toutes les aides sur le site

auvergnerhonealpes.fr/aides

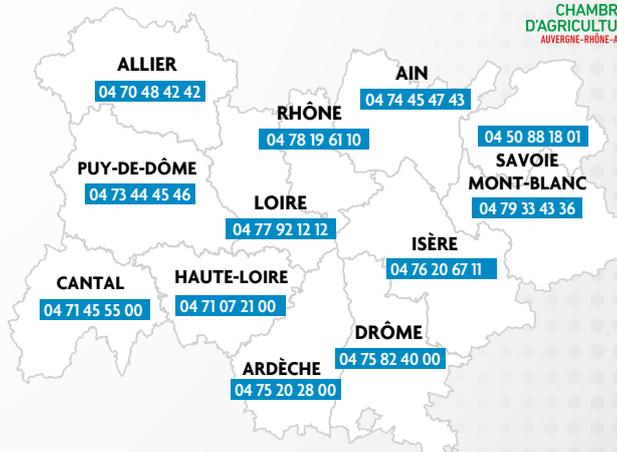


• Des demandes d'aides simplifiées faites en ligne en quelques clics, à partir des principales caractéristiques du projet et un même espace personnel pour toutes vos demandes d'aides et le suivi de leur traitement



• Dans de nombreux cas, une aide forfaitisée versée après vérification de la réalisation du projet et de ses caractéristiques

VOS CONTACTS CHAMBRES D'AGRICULTURE



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE DE LA RÉGION AUVERGNERHONEALPES.FR OU AUPRÈS DE VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE.

Parcours Des installés bien accompagnés

Peu importe son profil ou l'avancement de son projet d'installation, la chambre d'agriculture conseille et oriente tous ceux qui souhaitent se lancer. Le point avec Joséphine Montoussé, conseillère installation pour le secteur du Beaujolais viticole à la chambre d'agriculture du Rhône et Antoine Stéphan, jeune viticulteur à Gleizé.



Antoine Stéphan, jeune vigneron coopérateur dans le Beaujolais, a pu bénéficier de la dotation jeune agriculteur.

Dans un projet d'installation, il y a plusieurs phases pendant lesquelles il est important d'être accompagné. Ce n'est pas Joséphine Montoussé, conseillère installation pour le secteur du Beaujolais viticole à la chambre d'agriculture du Rhône, qui dira le contraire. Depuis environ un an, elle est l'un des quatre conseillers dédiés à l'installation du Rhône. « La première phase qui peut durer d'un à plusieurs mois consiste à discuter du projet avec le porteur de projet sur différents aspects : réglementaire, technique, administratif, économique... On fait le point sur les blocages potentiels et on essaie de trouver comment les résoudre un à un, cela peut par exemple passer par la rencontre avec les propriétaires fonciers, un juriste... La deuxième phase est consacrée aux volets économiques et techniques de façon plus précise. Est-ce que l'itinéraire technique est viable en termes de surfaces, de charges, de temps de travail, de labellisation. Est-ce que le porteur de projet veut être seul ou en société ? Quels sont ses objectifs en termes de vie personnelle, de rémunération ? Tous ces points vont être de toute façon bouclés en plusieurs fois. L'objectif est d'arriver à un projet viable pour le jeune et qui pourra éventuellement être présenté aux banques. Cette étape peut s'étirer sur trois à cinq mois, en moyenne », explique Joséphine Montoussé.

Un suivi sur plusieurs années

Une fois le dossier bien ficelé, une part des candidats arrive à l'étape du dépôt de dossier pour la dotation jeune agriculteur (DJA). « On a aussi quelques profils qui ne répondent pas aux critères de la DJA et d'autres qui ne souhaitent pas la demander », précise la conseillère. Joséphine Montoussé et ses collègues proposent aussi un suivi post installation sur trois ans, « particulièrement recommandé pour les candidats en hors cadre familial ». Pendant ce suivi, « on regarde où se situe le nouvel agriculteur au niveau administratif (subventions, DJA, affiliation à la MSA...), au niveau économique (est-ce que les chiffres correspondent au prévisionnel, les différents ateliers, la commercialisation...). On fait le point sur le ressenti du nouvel agriculteur vis-à-vis de l'équilibre entre sa vie personnelle et professionnelle, ses relations avec ses associés, etc. » Une chose est sûre, « de nombreux paramètres sont à suivre de près, sachant que tout projet a ses spécificités propres et qu'il n'y a pas deux cas similaires », conclut Joséphine Montoussé. Antoine Stéphan, jeune vigneron installé depuis novembre 2022 à Gleizé (Rhône) sur 9,5 ha en beaujolais rouge et crémant de Bourgogne est un de ces profils en hors cadre familial qui a suivi des formations et bénéficié de l'accompagnement dans le cadre du parcours à l'installation. « Après un BTS viticulture

œnologie au lycée de Bel Air, j'ai travaillé pendant deux ans en tant que caviste à la coopérative CEdoria. J'ai ensuite souhaité retourner à la vigne donc j'ai été salarié chez un viticulteur des Pierres dorées puis chez un second cette fois au poste de chef de culture pendant quatre ans. Mon but était ensuite de m'installer, j'ai ainsi créé mon exploitation. J'ai acheté des vignes et une partie sont en fermage et je suis coopérateur à 100 % chez CEdoria », retrace le vigneron.

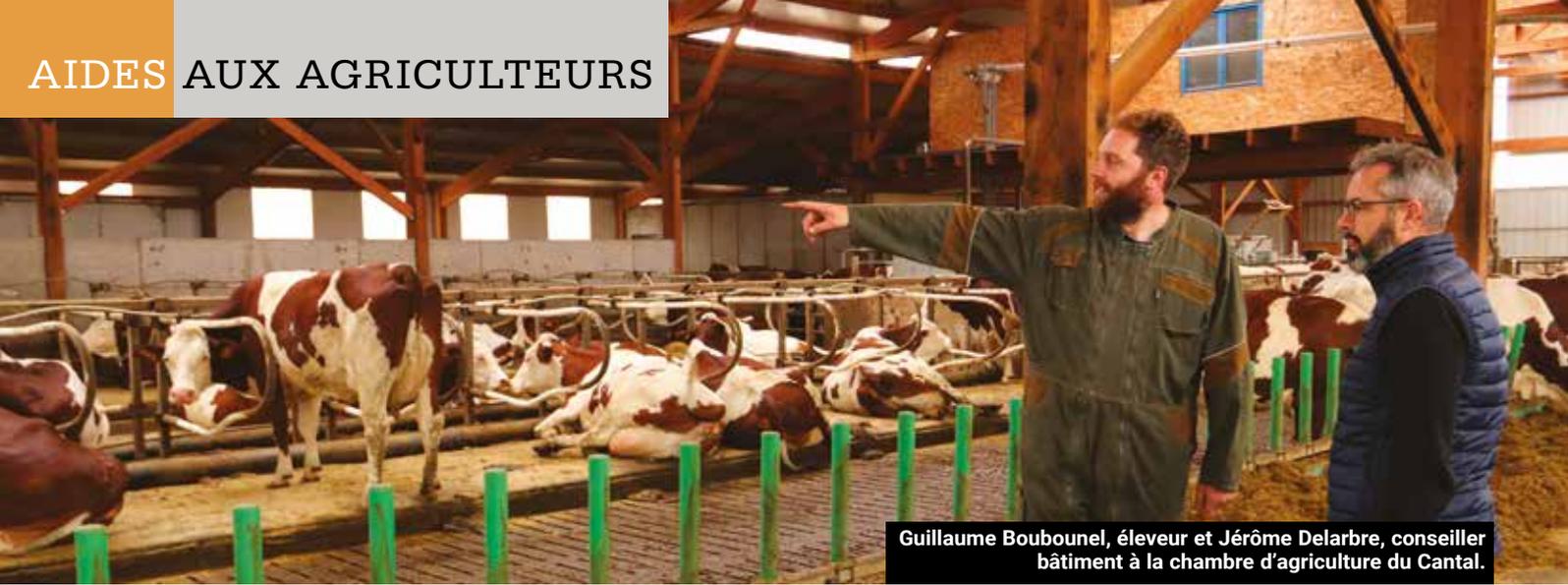
« On a besoin de ça quand on s'installe ! »

Après un premier rendez-vous avec Joséphine Montoussé pendant lequel la viabilité de son projet a été examinée avec attention, Antoine Stéphan a effectué le stage 21 heures puis a choisi de suivre une formation Certi Créa sur le volet économique. « Mon projet était déjà bien avancé, j'avais déjà les surfaces et les débouchés. On n'imagine pas toutes les compétences qu'il faut avoir pour être chef d'exploitation, surtout après avoir été salarié, par exemple au niveau social et administratif. On a pu également monter un dossier pour la DJA. Elle s'élève à 34 000 € pour moi et elle m'a permis de payer mes frais de production la première année, comme ma banque m'a déjà fait l'avance des 80 % versés au cours de la première année d'installation. » Antoine Stéphan suivra d'autres formations et aura d'autres rendez-vous de suivi avec sa conseillère ces trois prochaines années. Les 20 % restants de sa DJA lui seront versés la dernière année. « C'est une bonne chose que le parcours soit obligatoire. Les journées passées ne sont pas perdues ! Bien au contraire. Lorsque l'on s'installe on a besoin de ça », conclut-il.

● EMMANUELLE PERRUSSEL

“ L'objectif de l'accompagnement est d'arriver à un projet viable pour le jeune. ”

Joséphine Montoussé, conseillère installation à la chambre d'agriculture du Rhône.



Guillaume Boubounel, éleveur et Jérôme Delarbre, conseiller bâtiment à la chambre d'agriculture du Cantal.

Aménager ou construire un bâtiment Il faut prendre le temps de la réflexion

Guillaume Boubounel a opté pour un robot de traite et... le bâtiment qui va avec. Deux ans de réflexion ont été nécessaires, pour ne pas se tromper.

Guillaume Boubounel voulait un outil performant pour son confort de travail et celui de ses laitières. Deux objectifs convergents pour augmenter sa production avec une organisation désormais centrée sur l'installation d'un robot de traite. Associé avec Jean-François, son père, depuis 2014, et prochainement rejoint au sein du Gaec JFG Bétail, par Mélanie Delpirou, sa compagne, le jeune agriculteur de la Chapelle-Laurent, à l'Est du Cantal, mise essentiellement sur le développement de l'activité lait. Ici dans la Margeride nord, l'exploitation

compte 70 montbéliardes à la traite, dix vaches taries et 80 limousines et croisées. Aujourd'hui, les 280 hectares permettent une autosuffisance en fourrage (avec ensilage d'herbe et de maïs), en céréales et en paille. L'objectif est de passer de 620 000 litres actuellement à 750 000 litres d'ici un an voire un an et demi. À son installation, il y a deux ans, Guillaume Boubounel avait misé sur le potentiel génétique avec des vaches produisant 9 000 litres en moyenne. La progression attendue passera par du renouvellement et quelques achats d'animaux.

Génétique et robot de traite

La deuxième étape repose désormais sur l'outil de travail. Depuis mars 2022, l'exploitation est équipée d'un robot de traite. « Nous ne faisons déjà plus beaucoup de pâtures ce qui fait que nous pouvions partir sur cette option qui améliore les conditions de travail mais ne supprime pas tout, présente Guillaume Boubounel. Alors, j'ai mûri mon projet durant environ deux années avec le conseiller bâtiment de

la chambre d'agriculture du Cantal pour optimiser la stabulation et son fonctionnement autour de ce nouvel équipement. Nous avons préféré construire plutôt que d'aménager l'ancien bâtiment. Je voulais tout revoir et faire le moins d'oublis possibles. Cela a été une remise en question totale d'où la nécessité de prendre son temps. » La mélangeuse peut accéder le long du parc, depuis les différents silos de stockage réalisés à cette occasion. La barrière souple et inclinable flex-feed permet aux vaches de s'avancer pour aller chercher la nourriture et ainsi mieux se répartir entre gourmandes et sobres.

Bonnes conditions pour le travail et l'animal

L'aire de vie des animaux se compose de logettes sur caillebotis avec fosse à lisier de 1 056 m³. « Il faut passer le racloir tous les jours, admet Guillaume Boubounel. Mais cela permet de se balader entre les vaches quotidiennement pour repérer celles qui peuvent être blessées, en mauvaise santé... » L'accès au robot de traite s'effectue par un portillon pour le calcul des rotations et des performances, complété par un contrôle du lait au robot. Il s'agit de vérifier si la vache doit être traitée une nouvelle fois ou si elle doit retourner manger et se reposer. Elles sont alors sur des traites optimisées à une moyenne de 2,4 à 2,6 passages par jour. Le robot est relié au silo d'aliment par une vis souple. Le bâtiment se compose d'une charpente en bois et de parois métalliques, un choix esthétique pour éviter la patine grise du bois dans quelques années. La luminosité vient des côtés et du faitage avec l'installation d'un dôme de lumière. Un sentiment de calme se dégage de la stabulation avec des animaux qui vont et qui viennent à leur gré. Pour gagner un peu de surface, un espace a été aménagé en hauteur pour accueillir un bureau, une salle d'accueil et les équipements de contrôle.

Avis de l'expert

Jérôme Delarbre, conseiller « bâtiment » à la chambre d'agriculture du Cantal



©CA15

« Guillaume a pris le temps de mûrir son projet. Pour moi, c'est essentiel sur ce type d'équipement qui peut changer totalement la conduite du troupeau avec l'installation du robot de traite. Celui-ci est une bonne solution à la condition d'y être préparé et bien accompagné. Il ne supprime pas l'astreinte de la traite, il la modifie en lui donnant une certaine souplesse. Sur un bâtiment avec une grande surface (1 658 m²), attention à la ventilation. L'installation d'un dôme de lumière est à bien réfléchir comme le traitement des ouvertures côtés sud et ouest

pour éviter les effets de serre en cas de grosses chaleurs l'été. La stabulation est très saine et calme. On constate tout de suite que l'effort a été porté sur les conditions de travail maïs, aussi, sur le bien-être animal. Cela se retrouve dans la productivité. Avant de construire, il est important de vérifier que l'existant n'est plus adapté au projet, de calculer les coûts entre un aménagement/extension et une construction et dans ce cas d'étudier la possibilité de reconversion de l'ancien. »

Suite page 10...

“ J’ai mûri mon projet durant environ deux années avec le conseiller bâtiment de la chambre d’agriculture du Cantal pour optimiser la stabulation et son fonctionnement. ”

Guillaume Boubounel, jeune éleveur.

...Suite de la page 9

Positionné au-dessus, il a aussi l’avantage d’abriter le robot. Dans la continuité, Guillaume Bobounel a aussi prévu une « infirmerie » sur aire paillée pour les vaches fatiguées ayant besoin de se poser loin de « l’agitation ». Et juste à côté, un dernier ilot est réservé aux vèlages. La nurserie est partagée en deux. Une partie, aménagée en box individuels, est réservée aux génisses au sevrage. Elles sont séparées les unes des autres pour éviter les contaminations et notamment pour lutter contre le phénomène fréquent de succion entre elles. Le sevrage se poursuit ensuite en box collectif. « J’ai pris le temps, mais je voulais que mon projet soit complet avec certains équipements pour lesquels je n’avais pas de recul de la part de collègues », résume Guillaume Boubounel. *Après un temps de lancement pour le robot, avec seulement une quarantaine de vaches durant les premières semaines, je suis satisfait de mon installation.*»

● **BENOÎT PARRET**

Financement

L’investissement du Gaec JFG Bétail, à la Chapelle-Laurent dans le Cantal, s’élève à 706 000 €. Il a bénéficié du Plan de compétitivité et d’adaptation des exploitations agricoles (PCA EA 2015-2020 prolongé de deux ans) abondé par l’Europe, l’État et la Région, les départements et les agences de l’eau. La subvention est de 156 000 € aussi bien pour le bâtiment que les équipements. Le Gaec a contracté un emprunt de 490 000 €. L’autofinancement est de 60 000 €. « Il est important de conserver de la trésorerie pour quelques modifications de dernière minute ou des petites adaptations nécessaires », confie Guillaume Boubounel. *D’où l’importance de bien tout étudier car cela peut vite chiffrer.* Il envisage pour plus tard de s’équiper d’un repousse fourrage, d’un détecteur de chaleurs et de ventilateurs pour la période estivale si le bâtiment l’exige. Il a aussi été envisagé la possibilité d’installer un deuxième robot de traite.

Quel accompagnement pour investir dans un bâtiment d’élevage ?

Installé depuis 2022 en exploitation laitière, Loïc Genebrier est l’un des quatre associés du Gaec Ferme du Pic de Fraisse, à Châtelneuf (Loire). L’an dernier, ils ont concrétisé leur projet de bâtiment d’élevage dédié aux chèvres. Retour sur l’accompagnement dont ils ont bénéficié et les aides obtenues.



Loïc Genebrier est un jeune installé ayant rejoint le Gaec Ferme du Pic de Fraisse au 1^{er} mai 2022.

Installé au 1^{er} mai 2022, Loïc Genebrier a intégré le Gaec Ferme du Pic de Fraisse, situé à Châtelneuf, en même temps que Rodolphe Barou. Tous deux sont devenus associés, rejoignant Michel Barou et Laurent Pelardy, en place depuis 2013. Initialement en vaches laitières, l’exploitation, d’une surface de 116 hectares, s’est ensuite diversifiée à l’arrivée des deux jeunes hommes, « en reprenant un peu de terrain (50 hectares) et en montant en parallèle une production en chèvres laitières ». Aujourd’hui, les quatre associés ont environ 70 vaches laitières et autour de 160 chèvres. Les vaches produisent 600 000 litres de lait, le tout étant livré à la coopérative Sodiaal ; la production des chèvres avoisine les 100 000 litres de lait, avec une partie transformée sur place et le reste livré à la fromagerie des Hautes chaumes (Sauvain). Si l’espace dédié aux vaches laitières, déjà existant au sein du Gaec, n’a pas eu besoin de faire l’objet de modernisation, celui à destination des chèvres laitières était à construire. « Le bâtiment des vaches laitières n’a pas changé, mais on a émergé au PCAE (Plan de compétitivité et d’adaptation) pour monter la chèvrerie à côté. On a fait une demande de subvention, le projet a été accordé et on s’est lancés », explique Loïc Genebrier. Pour rappel, le dossier a été déposé lors du dernier appel à candidatures du dispositif PCAE de 2015-2022 (qui se clôturait en juin, NDLR), soit le 23 mai 2022.

Élaboration du dossier PCAE via la chambre d’agriculture de la Loire

Pour ce faire, la chambre d’agriculture de la Loire a proposé ses services dans l’élaboration du dossier pour le PCAE : « Sur notre exploitation, il y avait deux jeunes agriculteurs, en zone de montagne, et il s’agissait d’une création d’activité. En fonction des critères que l’on cochant, il y avait un pourcentage déclinable sur le montant de la subvention. Le dossier a été monté sur la base de 198 000 €. » Pour rappel, le PCAE vise à

soutenir les investissements permettant d’améliorer la triple performance des exploitations d’élevage : modernisation, extension ou création ; équipements et matériels contribuant à l’optimisation du processus de production ; installations de gestion des effluents. Ce dossier, justement, les associés en avaient eu vent : « On savait que cela existait, on l’a fait avec Jérémy Gervais, technicien bâtiment à la chambre d’agriculture de la Loire. Le contact a été bon, il nous a accompagnés jusqu’à la finalisation. » Le principal concerné évoque justement le mode opératoire. « Dans ce type d’aide, je les assiste dans le montage de leur dossier. En amont, j’envoie la liste des pièces à rassembler. Ensuite, on se fixe un rendez-vous sur l’une de nos antennes pour réaliser le dépôt de la demande ensemble. S’il manque des éléments, on finit par des échanges de mails ou téléphoniques. Le suivi s’arrête au dépôt de la demande. » Le technicien détaille ensuite que cette phase avait été effectuée dans le cadre de leur accompagnement post installation, épaulé par la conseillère Sandrine Georjon : « À l’époque, il s’agissait encore de l’ancien format de subvention. Depuis, un nouveau dispositif de la Région a pris le relais pour aider les investissements en élevage, avec un système de forfaits (OCS) qui simplifient les dossiers. » Depuis plus d’un an, le Gaec dispose désormais d’un nouveau bâtiment et d’équipements modernes, à savoir : une chèvrerie d’environ 500 m², des équipements de contention, des abreuvoirs et une salle de traite. Aux normes et modernes, ils sont un véritable “plus” pour les associés. « Je tiens quand même à clarifier une chose : cette aide n’est pas de l’argent qui revient à l’agriculteur. Elle permet d’optimiser notre outil de travail et d’avoir un certain confort. C’est une aide à l’investissement et non à la trésorerie, qui nous a permis d’avoir un bâtiment neuf », tient à préciser Loïc Genebrier.

● **AXEL POULAIN**

Le fonds collectif "Avenir Lait" de la Charte d'Avenir Bovins lait

Renouvellement des générations en filière bovins lait Auvergne-Rhône-Alpes

Contexte

Le CRIEL Alpes Massif Central alimente un fonds collectif pour compléter des aides du Conseil régional AURA, afin d'octroyer un droit à tirer de 2500 € aux nouveaux porteurs de projets de la filière bovin lait pour soutenir :

- La prise de congés
- L'accompagnement des ressources humaines
- Le conseil à la qualité du lait



Criel
Centre Régional Interprofessionnel de l'Élevage Bovin
Alpes Massif Central

Partenaires



Instruction



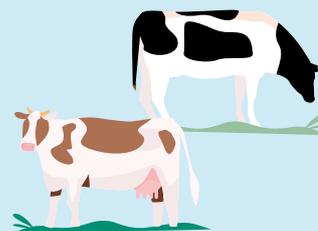
Bénéficiaires

TOUT NOUVEL ÉLEVEUR :

- En filière laitière bovine (vs fermière), détenant au moins 10 VL.
- Ayant son siège d'exploitation sur la zone AURA
- Ayant moins de 40 ans
- Au statut d'agriculteur à titre principal
- Dans ses 3 premières années d'installation

POUR LES DOSSIERS HORS PARCOURS DJA, IL EST DEMANDÉ :

- Un parrainage de la laiterie
- Une étude économique



Actions aidées

Le chéquier de 2500€

Soutient à 100% au choix de l'éleveur une ou plusieurs ACTIONS

	Contenus possibles	Cibles organismes réalisateurs
Mesure 1 SERVICE DE REMPLACEMENT POUR PRISE DE CONGÉS	<ul style="list-style-type: none"> • 3 jours minimum, renouvelables dans la limite de 50% du montant total du chéquier • Financement de la journée préalable de délivrance des consignes 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de remplacement départementaux ou le cas échéant cantonaux • Groupements d'employeurs départementaux et de laiteries
Mesure 2 ACCOMPAGNEMENT RESSOURCES HUMAINES	<p>En exploitation sociétaire ou individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coaching d'équipe • Accueil d'un nouvel associé • Gestion des salariés... 	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau Chambres d'Agriculture, CER ou ECEL • Consultants indépendants • BTPL
Mesure 3 MAÎTRISE QUALITÉ DU LAIT	<ul style="list-style-type: none"> • Appui préventif "cellules" ou spécifique butyriques/staphylocoque • Amélioration composantes qualitatives du prix du lait (MG, MP, ...) • Optimisation des résultats qualité du lait cru • Expertises des causes de contamination 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils Elevage (FIDOCL) • FDCL • BTPL • Laiteries...

Mode opératoire pour l'éleveur

1 Je m'inscris à la démarche et mets à jour annuellement mes prévisions d'actions via le questionnaire suivant : [cliquez-ici](#) – Retrouvez-nous sur : www.crielamc.fr

2 Je contacte les maîtres d'œuvre pour déclencher la ou les actions auxquelles je me suis engagé(e) annuellement.



ou flashez le QR CODE

Pour en savoir plus : mlaportebrossin@crielamc.fr

Valorisation Faire le choix du magasin de producteurs



De gauche à droite : Philippe Boquillod (pains et viennoiseries), Ismaël, employé à la Ferme Tradi Bresse et Gaël Teissier.

Arc en Fermes est l'un des 17 magasins de producteurs de l'Ain. Ouvert en avril dernier, il réunit douze agriculteurs sociétaires et une quinzaine de dépôts-vendeurs. Un point de vente réalisé sur mesure, économique et qui bénéficie de l'attractivité d'une GMS.

« Tout vient à point à qui sait attendre ». Il ne serait pas de plus juste adage pour conter l'histoire d'Arc en Fermes. Implanté à Saint-Étienne-du-Bois, le point de vente a ouvert le 5 avril dernier. Un lieu de commercialisation supplémentaire pour les producteurs, en vente directe ou non. Aux origines du projet, cinq producteurs de l'Ain réfléchissaient à la construction d'une boutique pour écouler leurs produits. Nous sommes avant la Covid et la pandémie, associée à des difficultés de trouver des locaux, retarde le projet. « Il a été mis en stand-by un certain temps pour des problèmes d'accessibilité aux locaux, retrace Guillaume Petit, de la chambre

d'agriculture de l'Ain, qui a accompagné le projet. Il a finalement fallu attendre que l'hôtel du village, zone de la Bergamote, soit racheté par un promoteur immobilier souhaitant faire construire trois cellules commerciales en face de l'enseigne Intermarché. »

La chambre d'agriculture en support

Parmi les cinq producteurs engagés initialement, certains ont quitté le navire, mais ils sont aujourd'hui encore une douzaine de sociétaires de l'Ain, et une quinzaine de dépôts-vendeurs régionaux à approvisionner le magasin. Tous cherchaient une solution de valorisation pour leurs produits, principale ou complémentaire à la vente directe sur leur ferme. « La genèse est très vieille et date d'avant Covid », confie Guillaume Petit. En alternance avec l'un de ses collègues, il a suivi le projet depuis ses débuts : « Nous les avons aidés à l'émergence du projet pour réaliser l'étude d'opportunité commerciale, nous avons animé la réflexion avec un dispositif de formation (travailler et vivre en groupe), et nous les avons accompagnés aussi pour la partie plus juridique (choix du règlement intérieur, choix du statut) et sur la stratégie de communication pour la construction de leur identité visuelle. » La chambre d'agriculture a également aidé les porteurs de projet pour le dimensionnement du site (besoin en surface, en équipements, accessibilité des locaux, etc.). Aussi contre-intuitif que cela puisse paraître, l'emplacement du magasin en face de l'Intermarché de Saint-Étienne-du-Bois, lui-même implanté le long de la D1083, est un véritable atout. Loin de concurrencer le point de vente, la GMS lui confère au contraire un véritable pouvoir d'attractivité. Une observation confirmée par une étude des chambres d'agriculture de l'Ain et du Rhône il y a une vingtaine d'années, pour estimer le potentiel commercial des magasins selon leur emplacement et leur environnement (en bord de route ; en pleine campagne ou en zone touristique ; en commerce de proximité ; à proximité d'une GMS). « C'est une certitude, une grande majorité de magasins implantés à côté de GMS sont ceux qui réalisent le plus de chiffre d'affaires, assure Guillaume Petit. Le stationnement et la proximité apportent en effet de la simplicité pour le consommateur. »

Un projet subventionné par le Feader

Outre l'accompagnement de la chambre d'agriculture, le projet a bénéficié de subventions du Feader dans le cadre du programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020 (PDR). Sur 235 000 € environ d'investissement global, ce co-financement de la Région et du Département de l'Ain a représenté près de 30 %. Dans l'Ain ce sont trois magasins de producteurs qui ont ainsi bénéficié d'un appui du Feader : Arc en Fermes et les trois petits fermiers à Grilly, tous deux en création et Ferme...Là ! à Balan dans le cadre de son réajustement avec service traiteur.

Un fonctionnement désormais bien rodé

Un peu moins de dix mois après l'ouverture, le magasin Arc en Fermes « est un peu en dessous de ses objectifs, mais nous fonctionnons bien », résume Philippe Boquillod. Un certain nombre de producteurs apportent de petites quantités, donc il a fallu trouver la bonne temporalité pour l'approvisionnement. Pour ceux qui faisaient de la vente en caisse, c'est aussi très différent aujourd'hui, une phase de rodage a donc été nécessaire, notamment pour se caler avec les abattoirs. » Chacun des sociétaires dont la part s'élève à 1 000 €, assume une permanence au magasin, et reste maître du prix de ses produits. L'enseigne retient une commission allant de 20 % pour les adhérents à 30 % pour les dépôts-vendeurs. Avec 4 500 € de charges fixes mensuelles mais des clients de plus en plus fidèles, les agriculteurs sociétaires espèrent augmenter leur chiffre d'affaires. Dans les prochains mois ou années, ils espèrent ainsi réduire le montant des commissions et employer un salarié pour établir un meilleur suivi client et alléger les permanences au magasin. Le principal frein, concède Philippe Boquillod, reste de faire évoluer l'imaginaire collectif et de déconstruire l'idée selon laquelle les produits en magasins de producteurs seraient plus chers qu'en GMS.





Aline Ferrolier assure une demi-journée de présence pour la vente et le conseil des clients.

Circuits courts « Ferme... Là », un magasin proche des consommateurs

En 2022, le magasin de producteurs « Ferme... La ! », situé à Balan dans l'Ain, a été entièrement réaménagé en bénéficiant notamment du soutien du Feader. La douzaine de producteurs et productrices, de l'Ain et du Rhône, proposent désormais une large gamme de produits frais et de saison à une clientèle fidèle depuis ses débuts. Rencontre.

À Balan dans l'Ain, il est un magasin de producteurs qui tient toutes ses promesses, depuis sa création en 2010. Aline Ferrolier, l'une des douze producteurs et productrices adhérents, revient sur la genèse du projet « À l'origine, ce point de vente collectif est né d'une demande de la municipalité de Montluel qui avait sollicité la chambre d'agriculture de l'Ain pour étudier sa faisabilité. De là, un groupe de producteurs s'est créé. ». Ici, la clientèle fidèle trouve une large palette de produits frais et locaux. Aline Ferrolier est l'une des premières à avoir été cogérante

du magasin. « Je me suis installée en 2008, à la suite d'une reconversion professionnelle. Auparavant, je travaillais au Crédit agricole. J'ai repris la ferme familiale au Plantay. La cogérance est aujourd'hui assurée par Olivier Champonet de Montluel et Gaëtan Dumourier de Saint-Eloi. »

Un réaménagement en 2022

« L'an dernier nous avons créé une SCI pour acheter les murs et opéré le réaménagement complet du magasin, en avril : renouvellement des banques froides, luminaires, peintures, nouveau mobilier, enrobé du parking, ainsi qu'un nouveau logo. Nous avons fait appel à une architecte de l'Ain. Nous sommes aujourd'hui douze producteurs et productrices de l'Ain et du Rhône, ainsi qu'une trentaine de dépôts-vendeurs, ce qui permet de proposer une large gamme, jusqu'à de la carpe de Dombes. Nous avons une poignée de producteurs en bio. L'an prochain un adhérent supplémentaire devrait nous rejoindre avec des fromages de brebis. Nous cherchons aussi un producteur de champignons », détaille Aline Ferrolier. Comme dans tous les points de vente collectifs de produits fermiers, les producteurs associés assurent une demi-journée de présence pour la vente et le conseil des clients. Le magasin emploie également deux salariés à temps plein. Quant à la clientèle, celle-ci lui est fidèle depuis ses débuts. « Nous sommes dans une région où les gens ont un peu de pouvoir d'achat. De plus, l'implantation proche du camp militaire de la Valbonne fait que nous avons aussi des familles, des jeunes couples, surtout des locaux globalement. Le chiffre d'affaires a progressé

régulièrement et le panier moyen reste stable. Le point de vente nous permet de vendre nos produits toute l'année, avec une bonne organisation du temps de travail. On s'arrange entre nous pour les permanences en fonction du travail sur l'exploitation. »

Pôle traiteur et démonstrations culinaires

Le réaménagement du lieu a permis la création d'un espace cuisine dans le but « de valoriser au maximum les produits dans une démarche antigaspi. Un prestataire de services cuisine, ici, tous les matins, les produits frais et de saison. Nous communiquons sur les plats préparés sur notre page Facebook. Mais cela reste encore difficile à rentabiliser. Des démonstrations culinaires et dégustations sont également proposées ponctuellement par le cuisinier », décrit-elle. Un fonctionnement collectif qui satisfait pleinement les agriculteurs et producteurs engagés. À l'instar de Christine Vidon, éleveuse à Pusignan dans le Rhône qui confie : « L'intérêt d'adhérer au point de vente a été de permettre l'installation de mon fils. Nous produisons des fruits rouges et légumes et ma fille est salariée de l'exploitation. Du fait du contact direct avec le consommateur, j'ai des clients qui me demandent certains légumes en particulier, donc on adapte la production et on propose de nouveaux légumes comme l'edamame ou encore du chou kale. C'est l'échange avec les clients qui nous fait progresser ».

● PATRICIA FLOCHON

PROagri
mes parcelles
l'accélérateur de performance

Retrouvez toutes
les données de
votre exploitation
à portée de main

Avec l'outil Mes Parcelles :

- 🔄 je sécurise mes démarches réglementaires
- 🔄 je prends les bonnes décisions au bon moment
- 🔄 je gère plus simplement mon pâturage
- 🔄 ...

🔍 L'application Mes Parcelles répondra à vos attentes
et à vos besoins, quelles que soient vos productions.



Vous aussi, rejoignez
mes parcelles



Pour en savoir plus, rapprochez-vous de votre
Chambre d'agriculture

www.mesparcelles.fr



 **TRANSMETTRE SON EXPLOITATION, ÇA SE PRÉPARE.**

« Grâce à ma Chambre d'agriculture, j'ai identifié
tous les enjeux et fait les bons choix pour mon
exploitation. »

VOUS ACCOMPAGNER, C'EST NOTRE MÉTIER AU QUOTIDIEN.

Contactez votre Chambre
départementale d'agriculture.



Avec le soutien de :



PROagri
PROFIL VOTRE CAS BREVETÉ PAR PT FERRARI



Atelier de transformation

Un soutien technique pour un projet collectif



Un groupe d'une quinzaine de producteurs des vallées de l'Ouvèze et de la Payre, en Ardèche, travaillent à la création d'un outil de transformation collectif.

Depuis un an, en centre Ardèche, une quinzaine de producteurs planchent sur un projet d'atelier de transformation collectif. Une démarche dont le suivi est pris en charge de A à Z par la chambre d'agriculture de l'Ardèche.

Bientôt un nouvel outil de transformation en Ardèche ? C'est, en tout cas, ce qu'espèrent les producteurs des vallées de l'Ouvèze et de la Payre. Ce projet, plusieurs fois lancé puis abandonné, semble cette fois être en passe de se concrétiser. À la chambre d'agriculture de l'Ardèche, Margaux Weiss suit de très près ce dossier. « C'est un projet qui émane des producteurs. Ils sont venus taper à la porte de la chambre d'agriculture, il y a un peu plus d'un an, et depuis, on les accompagne dans toutes les étapes sans qu'il n'ait de frais supplémentaires, grâce à des aides de l'État et du département de l'Ardèche. », relate la conseillère spécialisée en transformation fermière et circuits courts. Et pour ce qui est des besoins, les agriculteurs sont unanimes : « Ils sont avérés, et depuis longtemps ! »

Des besoins pour la châtaigne

Des besoins particulièrement importants pour les producteurs de l'emblématique châtaigne. Car,

dans le premier département français producteur, les outils manquent. Sur les 4 000 tonnes de châtaignes produites annuellement en Ardèche, 65 % partent à la transformation. Et avec un marché de la châtaigne fraîche qui se tend, cette part pourrait bien augmenter à l'avenir. Outre les industries locales (Sabaton, Imbert, Fugier, Descours, entre autres) qui absorbent la majorité des volumes, plusieurs centaines de tonnes de châtaignes sont également transformées par les producteurs eux-mêmes, grâce à six ateliers locaux. Mais lorsque la saison commence, ils se retrouvent vite débordés. Et les températures automnales élevées de ces dernières années n'arrangent rien. Pour éviter le pourrissement de leurs fruits, les castanéiculteurs n'ont d'autres choix que de se presser pour transformer au plus vite. Rapidement, les outils de proximité se retrouvent saturés. Face à cette problématique, l'idée de créer un nouvel atelier dans une zone qui en est aujourd'hui dépourvue semble fédérer les castanéiculteurs de la région privadoise (centre Ardèche).

Un outil polyvalent

Entre l'adhésion et la réalisation, la tâche est souvent ardue. Pourtant, en l'espace d'un an, le projet a déjà beaucoup avancé. « On a un groupe structuré d'une



Sur les 4 000 tonnes de châtaignes produites annuellement en Ardèche, 65 % partent à la transformation.

quinzaine de producteurs », se félicite Margaux Weiss. Avec eux, elle organise des réunions mensuelles, à la chambre d'agriculture, pour que chacun puisse partager ses avancées et tenter de s'accorder. Première étape : élaborer le projet avec précision. Car si les castanéiculteurs sont moteurs dans la création de cet atelier, ils pourraient ouvrir la voie à d'autres besoins encore peu exprimés. « Dans un territoire comme le nôtre, le maintien de l'agriculture dépend des outils de proximité », défend Laurent Cointe. Pour ce castanéiculteur et éleveur ovin, installé depuis 2009, ça

Suite page 16...

“ C'est un projet qui émane des producteurs. Ils sont venus taper à la porte de la chambre d'agriculture, il y a un peu plus d'un an, et depuis, on les accompagne dans toutes les étapes. ”

Margaux Weiss, conseillère à la chambre d'agriculture de l'Ardèche.



30 tonnes de châtaignes pourront être transformées chaque année dans cet atelier.

... Suite de la page 15

ne fait aucun doute : la valorisation est un gage de rentabilité pour les petites exploitations. « Moi, ce qui m'intéresse ça serait de faire ma propre transformation de châtaignes et de viande », résume-t-il. Comme lui, d'autres castanéiculteurs engagés dans ce projet, sont aussi éleveurs, maraîchers, apiculteurs, producteurs de petits fruits ou encore de plantes aromatiques... Naturellement, l'idée d'un outil polyvalent a donc fait son chemin. Aujourd'hui, l'intention est claire : « Avec cet outil, on veut pouvoir traiter tout ce qui est conserve ou produit sous-vide, résume un producteur. Des châtaignes, mais aussi des fruits, des légumes et de la viande. » Ce projet de transformation est soutenu par des aides financières du Feader, à hauteur de 35 % des investissements éligibles.

Monter un projet viable

Une fois l'objectif ciblé, le groupe est passé au dimensionnement de cet atelier de production. Grâce, notamment, à un questionnaire envoyé aux producteurs du secteur par la chambre d'agriculture, une première estimation des besoins a pu être élaborée. « Pour les châtaignes, on s'est arrêté sur 30 tonnes annuelles pour rester sur une taille modeste », détaille Margaux Weiss. Pour ce qui est la viande, l'atelier pourrait traiter une vingtaine de tonnes chaque année, ainsi que 10 tonnes de fruits et légumes. Si le fonctionnement de ce futur outil reste à définir, les prévisions économiques semblent pencher sur un atelier collectif et prestataire de services. « À moins que les producteurs arrivent à le rentabiliser seuls. Dans ce cas, ils ne feront pas de prestation, car ça demande du temps... Mais il faut pouvoir monter un projet viable », souligne la conseillère de la chambre d'agriculture. Une transformation qui serait donc réalisée par les producteurs du groupement, avec l'appui d'un salarié pour le nettoyage, la gestion des plannings et la coordination.

Mais en attendant de trancher sur cet aspect, le groupe doit encore structurer son projet : obtenir des devis pour le matériel, choisir un statut juridique, étudier les possibilités de financement et de subventions et bien sûr trouver un lieu adapté pour monter leur projet. Et pour ce dernier point, une solution pourrait très vite se dessiner, puisque les producteurs ont, d'ores et déjà, repéré un bâtiment de 800 m² dans le secteur et disponible à la vente. « Si le prévisionnel fonctionne et que l'achat se concrétise, le projet pourrait s'enclencher très rapidement. Mais rien n'est fait », confie Margaux Weiss, prudente. Dans le meilleur des cas, les premiers essais de transformation seraient lancés dès la fin d'année 2024. Pour un focus sur la châtaigne, rendez-vous page 32.

● PAULINE DE DEUS

Maraîchage et poules Didier Reymond a dyn ses ventes à la ferme

A Veigy-Foncenex en Haute-Savoie, Didier Reymond gère l'EARL « Aux Légumes de Saison » créée en 1989. Ces dernières années, avec l'appui de la chambre d'agriculture, le maraîcher a monté un atelier poules pondeuses puis a aménagé un magasin à la ferme.

L'équipe circuits courts de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc accompagne les producteurs souhaitant diversifier leur activité ou aménager un espace de vente à la ferme. Conseils, audit, étude de marché, plan d'aménagement, suivi des demandes de subventions, stratégie de communication font partie des multiples compétences des conseillers spécialisés qu'il ne faut pas

hésiter à solliciter. La prestation est personnalisée, assurée par un interlocuteur unique tout au long du projet.

Des légumes depuis plus de 30 ans

C'est le cas de la ferme « Aux Légumes de Saison », une exploitation maraîchère bio renommée sur le secteur du Bas-Chablais haut-savoyard, à 2 km de la frontière suisse. Elle a été fondée en 1989 par Didier Reymond et son père. Rejoints en 1995 par sa mère et son frère Jean-Paul, ils ont formé un Gaec familial. Depuis 2021 et le départ en retraite de Jean-Paul, Didier Reymond, 54 ans, est seul gérant de l'EARL de production et de la SARL à but commercial. Il emploie 17 salariés permanents et six saisonniers pour travailler une dizaine d'hectares de cultures de plein champ, sous serres et en petits fruits. Plus de 50 variétés saisonnières de légumes certifiés agriculture biologique en 2010 occupent les parcelles toute l'année. La commercialisation s'effectue principalement en vente directe à la ferme et sur une tournée hebdomadaire de quatre marchés de plein vent à Annemasse, Thonon et Bons en Chablais. Une partie est également à destination des magasins spécialisés et des associations locales.



Le maraîcher s'est diversifié dans la production d'œufs bio et a construit l'année dernière un 4^e poulailler pour porter l'élevage à 1 100 poules pondeuses.

pondeuses amisé

Des œufs fermiers ultrafrais depuis 2016

En 2016, les frères Reymond se sont diversifiés vers un élevage de 250 poules pondeuses pour satisfaire la demande récurrente des clients en œufs fermiers ultrafrais et bio et aussi étoffer la gamme avec ce produit d'appel. Le succès est tel que rapidement la capacité est portée à 600 poules. Puis un quatrième poulailler l'année dernière pour 1100 pondeuses au total sur 6 000 m² de parcours. Deux salariés sont chargés de l'alimentation des volailles et du tri des 800 à 900 œufs pondus chaque jour. Toute la production est écoulee sur les circuits existants de commercialisation : en vente directe et sur les marchés. « Il y a encore un gros potentiel de développement en œufs fermiers mais je ne souhaite pas aller plus loin car j'ai atteint mon équilibre » explique Didier.

« Guider les producteurs pour se poser les bonnes questions »

Conseiller expérimenté de l'équipe circuits courts de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc depuis de nombreuses années, Julien Cosme a accompagné le projet de développement de l'EARL Aux Légumes de Saison. Comme pressentie en 2016, cette orientation vers l'élevage de volailles a été une réussite. Avec le recul, ce choix de diversification vers une petite filière en croissance a conforté les circuits de commercialisation existants pour les légumes. « Notre rôle est de guider le raisonnement des producteurs afin qu'ils se posent les bonnes questions » résume Julien Cosme. Sa méthode : « on échange longuement ensemble sur le projet pour bien évaluer le temps à y consacrer et les investissements nécessaires. On étudie le positionnement dans le marché des consommateurs du bassin de vie. Au final, on parvient à avoir une idée précise de la faisabilité d'une stratégie de diversification pour limiter au maximum la prise de risques. Ensuite, l'accompagnement est à la fois technique tout au long de la réalisation de l'équipement et administratif avec le suivi des dossiers de subventions de la Région de l'État et de l'Europe » détaille le conseiller. Cet appui est d'autant plus précieuse qu'avec la dématérialisation des procédures



Pour créer son magasin de vente directe à la ferme, Didier Reymond a fait appel à l'équipe circuits courts de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc.

de subventions, toute erreur ou imprécision dans la demande informatique rejette ou renvoie automatiquement le dossier à la programmation suivante. Il est donc plus que jamais vivement conseillé de se faire accompagner pour sécuriser l'obtention de ces soutiens financiers indispensables.

Magasin créé en 2018 puis agrandi en 2021

Depuis l'origine de l'exploitation, la vente directe de légumes est pratiquée. L'un des atouts de la ferme est d'être la seule en maraichage bio sur cette commune de Veigy-Foncenex comptant plus de 4 000 habitants. Et d'être située au bord d'une route départementale très fréquentée par les mouvements pendulaires de travailleurs frontaliers. La clientèle de proximité et d'habités apprécie la fraîcheur des produits et le contact avec les frères Reymond. « On a démarré dans les années quatre-vingt-dix en installant du mobilier sommaire dans un local » se souvient Didier. « On faisait jusqu'à sept marchés par semaine. C'est pour réduire nos déplacements, simplifier notre organisation et gagner du temps qu'on a pensé à un vrai magasin sur place ».

Satisfait de la prestation sur le poulailler, Didier Reymond a de nouveau fait appel à Julien Cosme pour l'agencement de ce point de vente, mettre en valeur les produits et présenter une gamme cohérente. Tout ceci dans le strict respect de la réglementation sanitaire et des règles de traçabilité. L'ouverture du magasin en 2018 a permis de réduire la présence à quatre marchés hebdomadaires. Sans perte notable de chiffre d'affaires car le maraîcher a remarqué qu'une majorité des clients des marchés délaissés se rendait maintenant au magasin.

En plus des légumes bio cultivés sur place et des œufs fermiers ultrafrais, on trouve dans les rayons



Julien Cosme, conseiller circuits courts de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, a accompagné Didier Reymond sur les projets de poulailler et de magasin.

des produits laitiers, des viandes, du pain, du miel, des confitures, des boissons, des gâteaux... « Nous travaillons en achat-revente avec des producteurs partenaires, prioritairement en bio et autour de chez nous. Mais pas que, car nous tenons à nous adresser à tous les budgets ». Avec le laboratoire de transformation et le parking, le projet a représenté un investissement d'environ 200 000 €. Pour mieux gérer l'accueil des clients lors des pics d'affluence, une nouvelle extension du rayonnage a été réalisée en 2021 et 12 places de stationnement supplémentaires ont été goudronnées. Toujours avec l'aide de Julien Cosme qui s'est donc occupé des trois projets de l'exploitation en 2016, 2018 et 2022. « Ses conseils ont été pertinents et je l'ai trouvé compétent, disponible, à l'écoute de nos contraintes. La prestation est d'un bon rapport qualité/prix. Je recommande vivement l'équipe circuits courts de la chambre d'agriculture à tous les producteurs qui auraient une idée de diversification ou de commercialisation » confie Didier Reymond.

“ L'accompagnement est à la fois technique tout au long de la réalisation de l'équipement et administratif avec le suivi des dossiers de subventions de la Région, de l'État et de l'Europe. ”

Julien Cosme, conseiller à la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc.

● BERTRAND COFFY

Nathalie Fraix Le parcours d'une installation bien pensée

Nathalie Fraix est éleveuse de brebis laitières dans le Puy-de-Dôme et transforme sa production laitière en yaourts et fromages. Seule sur son exploitation, l'agricultrice fait rimer valorisation avec optimisation du temps de travail.

Nathalie Fraix s'est installée en 2022 en ovins lait, prenant la suite de son beau-père éleveur de bovins lait et viande ayant fait valoir ses droits à la retraite. Pour mener à bien son projet d'élevage et de transformation de produits laitiers, des travaux d'aménagement ont été nécessaires pour adapter les bâtiments existants. À la tête d'un cheptel 50 brebis (elle vise les 100 têtes d'ici deux ans) et d'une vingtaine de vaches allaitantes dont elle compte se séparer progressivement, l'éleveuse mise beaucoup sur la valorisation de ses produits qu'elle vend en direct et dans quelques points de vente : Leclerc, cantines, fromageries. Pour mettre toutes les chances de son côté, l'éleveuse a suivi diverses formations durant son parcours à l'installation, et a bénéficié d'un accompagnement personnalisé, assuré par Gaïane Seychal, conseillère entreprise à la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, spécialisée en élevages ovins.

Formations et étude de marché

Lorsqu'elle se présente au point accueil installation (PAI) de la chambre d'agriculture, Nathalie Fraix a son projet en tête depuis de nombreuses années. Concernant le foncier, elle se prépare à reprendre l'exploitation du père de son mari (55 ha au total). Durant son parcours à l'installation, elle a réalisé plusieurs formations animées par les conseillers de la chambre d'agriculture abordant la comptabilité, gestion administrative ou encore vente en circuit-court. « Elles m'ont entre autres permis de mener ma propre étude de marché », étape indispensable pour assurer la viabilité économique de sa future activité. « J'ai constaté que sur mon secteur (commune de Ceyssat (Puy-de-Dôme) et alentours NDLR), la vente de yaourts et de fromages lactiques fermiers était encore peu développée », rapporte l'éleveuse, qui articule dès lors sa stratégie commerciale autour de la confection de ces produits. Elle poursuit ses formations, entièrement financées par le fonds Vivea, au CFPPA d'Aurillac. Elle y acquiert les compétences



Nathalie Fraix gère seule un troupeau d'une cinquantaine de brebis laitières. Elle transforme et commercialise l'ensemble de la production laitière.

techniques nécessaires à la confection des produits préalablement ciblés. Fille et petite-fille d'éleveurs de brebis allaitantes, « je n'y connaissais rien en lait ! Ces formations m'ont tout appris sur la transformation », confie l'éleveuse. Au cours d'une formation, elle sera également épaulée dans la conception de son bâtiment et de son futur laboratoire. Pendant ce temps, le beau-père de Nathalie achète un lot d'agnelles de race lacaille issu d'un centre d'insémination aveyronnais, pour préparer son installation. « Ça nous a fait gagner un an sur le lancement de la production », rapporte Nathalie Fraix.

Aménagement du bâtiment et création d'une fromagerie

Une fois le dossier d'installation validé, la première étape a consisté à réaménager les bâtiments des bovins afin qu'ils soient adaptés aux brebis. « Nous avons réaménagé les aires paillées et élargi les quais de la salle de traite, initialement prévus pour 2x3 vaches rangées en épis, afin qu'ils puissent accueillir 2x12 brebis. Pour le moment, un seul quai de traite suffit à mes 50 brebis mais, à terme, les 12 places supplémentaires permettront de traire 100 mères », détaille l'éleveuse. Le plus gros chantier a été celui de la fromagerie, créée dans un ancien appentis, mitoyen au bâtiment d'élevage. Au total, l'investissement s'élève à plus de 300 000 €, subventionnés à hauteur de 40 % grâce aux aides Feader, DJA et départementales, obtenues grâce à l'appui de sa conseillère entreprise.

Gérer une ferme seule

Mariée et mère de deux enfants, Nathalie Fraix est seule à travailler sur l'exploitation. Pour garder un équilibre entre vie de famille et travail à la ferme, elle a fait le choix d'un système à taille humaine. Au-delà de limiter son cheptel à 100 individus, « j'ai opté

pour la mono-traite et aménagé mes quais de façon à ce que cette étape ne me prenne par plus d'une heure par jour », indique-t-elle. Nathalie a calculé ses rations alimentaires en fonction de ses objectifs de production afin de valoriser intelligemment la totalité de son lait. Grâce à ses 55 hectares de prairies, dont 1 ha en triticale, elle parvient à être quasiment autonome. Pour compléter ses rations, elle achète un aliment granulé concentré qu'elle distribue à raison 150 grammes/jour/brebis en salle de traite, et qui lui permettent de collecter 1,5 litres de lait/jour/brebis en moyenne sur la période de traite. « Je ne cherche pas à trop pousser mes brebis, afin qu'elles restent longtemps productives et en bonne santé », confie-t-elle.

Une gamme de produits étudiée

Lorsqu'il est question de faire évoluer sa gamme de produits, l'expérience client prime à ses yeux. Par exemple, « mes yaourts ne sont pas sucrés pour que les personnes diabétiques puissent les acheter ; je propose des yaourts au lait pasteurisé pour les allergiques et les femmes enceintes ; je pense mes portions en fonction des habitudes de consommation : les yaourts sont en pots individuels, les fromages en forme de cœur pour une dégustation à deux, etc ». Des attentions qui permettent à la fromagère de sortir du lot et de fidéliser sa clientèle. Mais le plus important, « c'est que mes produits me plaisent d'abord à moi ! » Et cette stratégie semble payer, puisque les yaourts natures de Nathalie Fraix ont été récompensés par un Premier prix lors du concours des Fermier d'Or 2023 !

Enfin, si Nathalie Fraix ne court pas après les labels, elle espère obtenir la certification HVE, qui devrait lui ouvrir de nouveaux débouchés de commercialisation.

● LÉA DURIF

Aide en faveur des Jeunes Installés par la Safer

Dispositif AJIS



*La Safer nous a aidés
à régler une partie des frais
liés à notre achat ; c'est un
vrai coup de pouce !*

Pour connaître les conditions d'éligibilité,
contactez votre conseiller Safer



Aléas climatiques Une retenue c et des tours antigel pour limiter les risques

Entre sécheresse, gel et grêle, Franck Bernard, arboriculteur dans la Drôme provençale, a vu les années difficiles se multiplier. Accompagné par la chambre d'agriculture et la Région, il a pu investir dans des solutions visant à se protéger des risques.

«**D**ans les Baronnies, la problématique principale est le manque d'eau. Et puis nous avons eu du gel trois années d'affilée. Et cette saison, nous avons dû faire face à la grêle». Avec une telle succession d'aléas climatiques, Franck Bernard, producteur d'abricots à Bellecombe Tarendol, commune située dans la Drôme provençale, a subi de grosses pertes ces dernières années. Alors, il a cherché des solutions.

Une retenue face à la sécheresse

«Historiquement, nous avions une retenue que mon père avait faite en 1987. Elle permettait d'irriguer une partie des parcelles. Mais lorsque l'exploitation s'est développée, elle n'était plus suffisante. D'autant que

dans notre zone, nous sommes particulièrement touchés par la sécheresse et les restrictions d'usage de l'eau », explique Franck Bernard, qui, comme d'autres agriculteurs de sa zone, prélevait également dans le ruisseau local. L'arboriculteur s'est alors tourné vers la chambre d'agriculture de la Drôme pour être accompagné. Ensemble, ils ont construit le projet de l'exploitant, notamment en réalisant des études de faisabilité et d'évaluation des impacts environnementaux. «Nous sommes la porte d'entrée des agriculteurs sur ce type de projet, explique François Dubocs, conseiller spécialisé agronomie et irrigation à la chambre d'agriculture de la Drôme. Nous avons accueilli Franck Bernard, cherché à comprendre et à formaliser son projet, puis nous avons analysé tout le

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

LA FORMATION DANS LES CHAMBRES D'AGRICULTURE D'Auvergne-Rhône-Alpes

-  93 % de satisfaction générale
-  12 000 stagiaires par an
-  Plus de 100 sites de formation

Découvrez l'offre de formations de chaque Chambre départementale



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Qualiopt
processus certifié
LE RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS
de la certification qualité de services
dans les entreprises à forte intensité
de services

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
Chambre
Qualité
Prémium



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

aura.chambres-agriculture.fr/se-former

ollinaire

contexte légal et environnemental. Il y a pas mal de freins réglementaires. On a fait intervenir la direction départementale des territoires (DDT). Et on l'a mis en relation avec des entreprises compétentes. On l'a ensuite accompagné dans le montage de son dossier de subvention.» En effet, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place une aide financée par l'Union européenne via le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) visant à aider les agriculteurs à investir pour protéger les productions végétales des exploitations agricoles des aléas climatiques. Entre 40 et 70 % des sommes concernées par ces investissements peuvent ainsi être financées. «Ce qui a fini de nous convaincre de réaliser ce projet a été le soutien de la Région, de l'Agence de l'Eau et du Département, à la mise en place de nouvelles solutions d'irrigation à la fois dans le but de protéger les cultures et de préserver l'environnement», soutient notamment Franck Bernard. Ainsi, sur les 160 000 € qu'a coûté la construction de sa retenue collinaire, il a été subventionné à hauteur de 60%. «Nous sommes passés d'un stockage de 4 000 m³ à 20 000 m³. Cela nous permet de couvrir l'ensemble de nos besoins. Je me sens aujourd'hui à l'abri. Même si on souhaite rester sur des modes de culture qui consomment peu, avec une irrigation au goutte à goutte». Conscient de l'enjeu, l'agriculteur envisage même d'aller plus loin : «Dans les années qui viennent, on aimerait mettre en place des systèmes d'irrigation plus précis, avec des sondes connectées pour être plus efficaces». Pour bénéficier de subventions, Franck Bernard a dû s'engager sur un certain nombre de bonnes pratiques.



Avec cette nouvelle retenue, l'agriculteur dispose désormais d'une réserve de 20 000 m³.

©Chambre d'agriculture de la Drôme

« Nous nous sommes engagés à prélever dans le cours d'eau pour remplir la retenue uniquement hors période d'étiage ». Il prélève ainsi entre décembre et février, une période suffisante pour remplir sa réserve. Lorsqu'elle est pleine, le surplus est rendu au cours d'eau. Et dès les premières restrictions d'usage de l'eau, aucun prélèvement n'est autorisé. En revanche, grâce à sa retenue collinaire, l'agriculteur peut continuer à irriguer ses cultures lors des périodes de restrictions liées à la sécheresse. Franck Bernard a dû, par ailleurs, installer une géomembrane pour isoler le cours d'eau de sa retenue collinaire.

Trois tours antigel installées

Désormais à l'abri des risques liés à la sécheresse, l'arboriculteur a également cherché des solutions pour faire face aux épisodes de gel qui ont sévit ces dernières années. «Lorsqu'on a eu fini de construire la retenue, en 2020-2021, il a gelé. Nous avons eu de grosses pertes. Alors nous avons commencé à nous renseigner sur les tours antigel », raconte Franck

Bernard. Accompagné par la chambre d'agriculture, il a bénéficié de subventions de la Région et de l'UE. Ce qui lui a permis d'investir dans trois tours antigel, qui ont montré leur efficacité chez de nombreux agriculteurs voisins. La première a été implantée fin 2022 et la troisième le sera au printemps 2024. S'il n'a pas encore pu en mesurer l'efficacité, n'ayant pas connu de gel depuis, il a apporté un soin tout particulier au choix de l'emplacement et du positionnement qui sont essentiels mais peuvent varier de façon importante en fonction de la topographie et des vents dominants. Si le gel n'a pas sévi cette année, la récolte 2023 a toutefois été fortement touchée par la grêle, avec une perte de l'ordre de 60%. «On envisage de mettre en place petit à petit des filets anti-grêle pour arriver à terme à avoir six hectares protégés sur les quinze hectares en production », révèle-t-il. Mais là aussi, il le sait, si l'investissement peut être accompagné, il faudra être vigilant aux contraintes techniques et notamment renforcer les structures pour éviter tout risque de tension et d'effondrement des filets. «Ce sera contraignant en termes de main-d'œuvre pour l'installation mais également pour les périodes d'ouverture et de fermeture des filets. Mais c'est la seule solution efficace reconnue pour ne pas risquer de tout perdre», explique-t-il.

● LEÏLA PIAZZA



©Eugène Courzon

“ Ce qui a fini de nous convaincre de réaliser ce projet a été le soutien de la Région, de l'Agence de l'Eau et du Département à la mise en place de nouvelles solutions d'irrigation. ”

Franck Bernard, agriculteur.

#1 DES MÉDIAS AU CŒUR DES
ENJEUX DE L'AGRICULTURE



100% du territoire national couvert



225 titres papier et web



28 MILLIONS
d'exemplaires diffusés par an



650 000 abonnés

#2 UNE PRESSE ANCRÉE DANS TOUS
LES TERRITOIRES GRÂCE À SON
RÉSEAU DE JOURNALISTES DE
TERRAIN



450 journalistes professionnels
de terrain



89% des agriculteurs s'informent
en lisant la presse agricole



Une presse jugée crédible à 93%

#3 ÉVOLUTION DES FORMATS,
DES CANAUX DE DIFFUSION,
ADAPTATION AUX NOUVELLES
ATTENTES DES LECTEURS,
LA PRESSE AGRICOLE
SORT DES SENTIERS BATTUS



Podcasts, chaînes YouTube, news-
letters focalisées sur les **sujets
 positifs** et les sujets qui incarnent
l'avenir de l'agriculture...

Production ovine Miser sur le bien-être animal

Avec un projet de bâtiment, faciliter les tâches de l'éleveur n'est pas opposé au confort des animaux. Une évidence pour Yannick et Nadège Champaix, éleveurs ovins sur le Cézallier cantalien.

Sur le Cézallier cantalien, les bizet détonnent quelque peu dans le paysage où l'on est davantage habitué à croiser des vaches salers. Cependant, et comme le revendique Yannick Champaix, qui possède aussi un troupeau de salers pour valoriser les terrains humides, la race ovine est tout aussi du pays avec un berceau compris entre Brioude, Saint-Flour, Allanche et le Lioran. Alors, pour ce passionné travaillant en sélection pour ce mouton dont l'effectif national n'est plus que de 3 000 à 4 000 têtes, sa bergerie devait être à la hauteur, moderne, fonctionnelle et spacieuse. Un cocon finalement pour les 500 brebis dans une région à 1 000 mètres d'altitude où les hivers restent encore rudes et les étés de plus en plus souvent chauds et secs. Yannick était salarié sur l'exploitation acquise avec son épouse. Nadège, hors cadre familial, a alors repris ses études pour l'obtention d'une formation agricole et ainsi bénéficier de la DJA. Ils se sont

associés en Gaec en janvier 2020. Leur volonté était de développer la production de viande ovine. Les animaux sont abattus à Neussargues et commercialisés principalement dans le Cantal et l'Aveyron.

Isolation inévitable

Ils ont immédiatement déposé le permis de construire pour la construction d'un bâtiment d'élevage. Pour cet investissement de 413 000 €, ils ont bénéficié de 198 000 € du programme d'aides PCAEA, soit 48 % de subvention sur la totalité du projet. La bergerie est opérationnelle depuis l'hiver 2021.

Le choix s'est porté sur une structure bois pour « l'esthétique et aussi l'authenticité », reconnaît Yannick Champaix. En zone de montagne, l'isolation, en particulier du toit, est indispensable d'autant plus pour des animaux certes « rustiques » et capables de faire « l'accordéon » en période de disette et de très vite se rattraper, mais sensibles aux amplitudes thermiques. Les écarts de températures peuvent devenir un handicap pour l'engraissement en période estivale. La ventilation reste naturelle grâce à la taille du bâtiment de 95 mètres de long mais seulement 15 mètres de large et par son implantation aux quatre vents.

Adapté, adaptable

Un dôme de lumière a été conçu pour apporter un maximum d'éclairage naturel sans constituer un inconvénient thermique. « La lumière naturelle contribue à avoir des animaux calmes et peu stressés », constate Yannick Champaix.

La grange est dimensionnée pour le stockage de la totalité des fourrages. Elle est attenante à la bergerie



Authenticité et qualité, les maîtres-mots qui guident la production et les équipements du Gaec Champaix.



Pour Yannick Champaix, éleveur sélectionneur d'ovins de race bizet, sa bergerie devait être moderne, spacieuse et fonctionnelle.

avec un accès direct sur le couloir central. Cette disposition évite d'ouvrir les portes pour travailler exclusivement en intérieur notamment en hiver. La distribution de l'ensemble des îlots modulables se fait à partir de là. Des deux côtés, des tapis roulants distribuent le fourrage de part et d'autre. Ils sont surmontés de rails pour le déplacement de wagonnets destinés à la distribution de la paille ou des compléments alimentaires. C'est un vrai confort de travail en limitant la manutention et les déplacements. Pour les nourrisseurs, en particulier, une chaîne alimentaire circule tout le long du bâtiment depuis le silo d'aliments extérieur. Les tapis de distribution offrent un gain de place puisqu'il n'est plus nécessaire d'intervenir avec un tracteur. Le bâtiment peut se limiter en largeur permettant de se contenter d'une ventilation naturelle. Le couloir de contention sur les extérieurs permet le déplacement des animaux sans effort avec seulement une ou deux personnes. Au moment de la mise à l'herbe, les parcs sont démontables pour nettoyer les litières. « *Nous n'avions pas beaucoup de recul et nous nous sommes fiés aux plans mais le résultat est très positif, reconnaît Yannick Champaix. Il faut aussi noter que l'élevage ovin est très technique ce qui demande de sécuriser certains paramètres pour de l'agnelage toute l'année.* »

● BENOÎT PARRET

Avis de l'expert

Jérôme Delarbre, conseiller bâtiment, chambre d'agriculture du Cantal



« Le bâtiment du Gaec Champaix correspond à leur philosophie de production, authenticité et qualité avec le choix de la race bizet. En région de montagne, comme à Allanche, il est important de soigner l'isolation tant contre le froid que le chaud pour conserver une atmosphère saine et tempérée indispensable dans le cas de l'engraissement comme ici et pour le logement d'animaux de petite taille. Attention, dans l'installation des panneaux transparents sur les faces sud et ouest et pour le dôme lumineux de ne pas faire contrepoids à l'isolation. Il faut veiller à ne pas avoir un effet de serre ou de la condensation. Placés en position centrale du bâtiment, les tapis d'affouragement possèdent deux avantages : éviter des déplacements, aussi bien pour l'éleveur que pour les engins ce qui présente un avantage économique du fait du prix du carburant et du coût de la main-d'œuvre. Ils permettent un gain de place pour réduire le coût du bâtiment ou dans le cas d'un aménagement d'une structure déjà existante. Ils se complètent parfaitement avec une chaîne de distribution des aliments. Le couloir de contention est à prévoir suffisamment étroit pour que les animaux ne se retournent pas. C'est très efficace pour travailler en lots, en particulier en périodes d'agnelage en système « trois en deux ». Il est intéressant, comme l'ont prévu Yannick et Nadège, de prévoir une salle pour servir de sas d'entrée, de bureau, de coin convivial, et équipée d'une baie vitrée pour un espace d'accueil du public pour découvrir l'élevage. Tout projet mérite d'être bien réfléchi et mûri en amont. Il représente l'un des plus importants investissements sur une exploitation agricole, et qui sera utilisé tout au long d'une carrière. Il faut le prévoir adaptable et évolutif dans le temps. Dans leur conception, les bâtiments agricoles doivent aussi prendre de plus en plus en compte les changements climatiques. »



Dans le cadre du Plan de relance, près de 25 km de haies ont été plantés sur une soixantaine d'exploitations en Ardèche, comme ici chez Dominique Laffont, éleveur de veaux sous la mère à La Rochette.

Enjeux Agroforesterie et biodiversité : une abondance d'aides

Focus sur les dispositifs d'aides financières au maintien ou au développement de la biodiversité et de l'agroforesterie sur les exploitations agricoles.

Outre le nouvel écorégime PAC, divers dispositifs d'aides publiques ont été mis en place, ou sont en préparation, pour soutenir les agriculteurs dans leurs projets agroforestiers ou liés à la biodiversité. Ils visent à accompagner leurs démarches agricoles autour des arbres champêtres ou de la diversité biologique par des moyens budgétaires et techniques. « Il y a des aides en abondance en ce moment ou en prévision, avec une visibilité sur plusieurs années pour certaines d'entre elles. Quand ce n'est pas déjà fait, de nombreux départements sont en train de se structurer pour pouvoir les mobiliser à destination des agriculteurs locaux », constate Nicolas Beillon, animateur et accompagnateur de projets biodiversité et agroforesterie à la chambre d'agriculture de l'Ardèche. « Avoir une approche locale et multi-partenariale permet d'identifier des enjeux spécifiques aux territoires. Cela nécessite de maîtriser les dispositifs d'aides existants ou à venir et de pouvoir conseiller les agriculteurs sur les appuis techniques et financiers les plus adaptés à leurs besoins. » Dans le cadre du Plan stratégique national (PSN) de la Pac 2023-2027, des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), co-financées par le Feader, peuvent être mises en œuvre en Auvergne-Rhône-Alpes afin de répondre essentiellement à des enjeux « biodiversité » ou « eau ». Pilotées par l'État, les MAEC dites « surfaciques » sont mises en œuvre via des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) territoriaux (dont des mesures pour la gestion des haies ou des surfaces pastorales à dominante ligneuse, y compris les bois pâturés). En Ardèche, deux Paec ont été élaborés : Mézenc Vivarais et Nord Ardèche. « Selon les territoires, les mesures et critères d'éligibilité ou de priorisation peuvent être différents. Ils sont proposés par les opérateurs et les co-financiers en

fonction d'une stratégie et d'objectifs locaux », ajoute Nicolas Beillon. Des MAEC forfaitaires, gérées par la Région, peuvent aussi accompagner des projets de transition agroécologique, à l'échelle de l'exploitation, sur les produits phytosanitaires, le bilan carbone ou bien l'autonomie protéique. Le Plan de relance, lui, aura permis notamment de soutenir la plantation d'environ 25 km de haies sur une soixantaine d'exploitations ardéchoises entre l'automne 2021 et l'hiver 2024 (et bien d'autres projets ailleurs en Auvergne-Rhône-Alpes et en France !). Éleveur de veaux sous la mère à La Rochette sur la Montagne ardéchoise, Dominique Laffont a bénéficié de ce dispositif pour planter des haies dans une grande prairie de fauche entourée de bois. Objectif : créer un corridor écologique pour favoriser la faune sauvage et la prédation des campagnols ainsi qu'une zone de brise-vent... avec un aménagement de plusieurs segments pour les clôtures (pâturage), afin de ne pas générer trop de contraintes pour la circulation des engins (récolte fourrage, épandage...). Il a participé à une formation collective pour peaufiner son projet de plantation. « Une formation préalable qui est incontournable », conseille Nicolas Beillon, pour gagner en temps et en efficacité.

Anoncé fin septembre, le Pacte national en faveur de la haie entend, quant à lui, préserver les haies existantes et planter 50 000 km de haies supplémentaires, agricoles ou non, d'ici 2030 en France. Décliné par territoire en s'appuyant sur les Régions, il serait doté d'un budget de 110 millions d'euros par an dès 2024, destinés notamment à la formation, au conseil, à la labellisation, la mise à disposition de graines et de plants de qualité adaptés, la valorisation des produits et des services écosystémiques.

Un nouveau dispositif déployé par la Région

Sur le territoire régional, via le Feader 2023-2027, un nouveau dispositif d'aides publiques soutient aussi les plantations de haies et les aménagements agroforestiers intra-parcellaires, ainsi qu'un volet animation (accompagnement technique, gestion et valorisation des haies et autres systèmes agroforestiers). Près de 8 millions d'euros (dont 43 % de financement européen) sont ainsi mobilisés sur 5 ans. « Des moyens conséquents sont déployés par la Région. Ce nouveau

dispositif a par ailleurs la particularité d'être une mesure de coopération, car l'aide serait versée à une structure collective (collectivité territoriale, chambre d'agriculture, association, etc.) qui investit elle-même pour des fournitures de plantation dans les exploitations agricoles », souligne Nicolas Beillon.

D'autres financements, plus territorialisés, parfois ponctuels, sont éventuellement accessibles. Les Marathons de la biodiversité, mis en place par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, récompensent les projets d'infrastructures agro-écologiques qui visent à restaurer ou créer des réseaux bocagers (haies, mares, arbres isolés, murs de pierre sèche...). L'Agence de l'eau Loire-Bretagne mobilise également des financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques et à la lutte contre les pollutions diffuses dans le cadre des contrats territoriaux de bassins versants. Des aides publiques peuvent aussi être accordées par les Agences de l'eau dans le cadre des paiements pour services environnementaux (PSE), incompatibles avec la plupart des MAEC. Parmi les entreprises qui peuvent contribuer aux projets agro-environnementaux dans certains départements, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) soutient certains projets de collectifs agricoles, situés sur le territoire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) riverains du Rhône, qui proposent la mise en place d'essais de pratiques agricoles durables et résilientes dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la transition agricole.

Compensation carbone

Des fonds privés dédiés à la plantation agroforestière ou au stockage carbone par la plantation et/ou la gestion durable des haies, peuvent également intervenir. Parmi eux, le label Bas-Carbone accompagne les agriculteurs qui mettent en place des projets permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) ou de séquestrer du carbone, via des crédits carbone achetés par des entreprises privées. D'autres types de services environnementaux avec des soutiens privés sont aussi à l'étude aux niveaux national et régional, cette fois-ci avec des enjeux comme la préservation de biodiversité ou de la ressource en eau, la lutte contre l'érosion ou les incendies.

● ANAÏS LÉVÊQUE

Irrigation « En modernisant, on a fait des économies d'eau et de main-d'œuvre »

Dans la Drôme, le Gaec Juven père et fils a choisi de moderniser ses systèmes d'irrigation sur une partie de ses cultures. Les résultats ont rapidement été concluants. Si bien que les exploitants envisagent de multiplier ces systèmes.

« **A**vec mon frère, nous nous sommes installés en 2015, avec la volonté de moderniser le système d'irrigation, raconte Loïc Juven. Nous avons d'abord installé un pivot sur une parcelle de grandes cultures de 7 hectares en 2017. Puis, l'année suivante, nous avons mis en place un goutte à goutte enterré sur une autre parcelle où l'on alterne maïs et cultures pour la méthanisation de 3,5 hectares. » Éleveur laitier en IGP saint-marcellin à Geysans (Drôme), il produit également avec son frère, son père et un salarié, des abricots, du maraîchage et des œufs. Sur les 280 ha de l'exploitation seuls 27 ha sont irrigués. Auparavant, les parcelles de grandes cultures étaient irriguées par un système d'enrouleur.

Un enjeu national

Face aux sécheresses à répétition, la question de la répartition des usages de l'eau est devenue prégnante ces dernières années. Comme d'autres usagers, les agriculteurs sont ainsi encouragés à réduire leur consommation, notamment via l'optimisation et la modernisation de leurs systèmes d'arrosage. C'est pourquoi, un programme régional Feader Auvergne Rhône-Alpes financé par l'Union européenne, la Région, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et les Départements subventionne des projets visant à adapter les exploitations agricoles à la raréfaction de la ressource en eau.

Des investissements accompagnés

C'est dans ce cadre que les associés du Gaec Juven ont reçu une subvention de 46,66 % sur leurs investissements pour installer un pivot et un système de goutte à goutte enterré. « En général, les investissements dans du matériel qui génère des économies d'eau sont subventionnés à hauteur de 40 %, auxquels s'ajoutent 10 % pour les jeunes agriculteurs, au prorata de leurs parts dans l'exploitation. Sans ces subventions, il y aurait peu d'agriculteurs qui pourraient se le permettre », juge François Dubocs, conseiller spécialisé agronomie et irrigation à la chambre d'agriculture



Le Gaec Juven dans la Drôme a sollicité des aides du Feader pour moderniser son système d'irrigation, et ainsi économiser de l'eau.

de la Drôme. Il a accompagné le Gaec Juven dans le montage du dossier d'aide soumis à appel à candidature du programme régional Feader Auvergne-Rhône-Alpes. « Ils avaient déjà choisi la solution technique qu'ils souhaitaient. En revanche, il est très important que le dossier soit bien fait et complet. Il faut bien argumenter pour justifier les futures économies d'eau », explique-t-il. Les années précédentes, la chambre d'agriculture drômoise avait organisé des visites d'exploitations pour faire connaître le système de goutte à goutte enterré sur grandes cultures qui reste assez rare aujourd'hui.

Des économies d'eau substantielles

Une étude Irstea de 2017 sur l'évaluation des économies d'eau potentielles à la parcelle possibles par la modernisation des systèmes d'irrigation, réalisée pour le compte du ministère de l'Agriculture et qui sert de référence en la matière, estime que, sur maïs et autres grandes cultures, le passage d'un système d'enrouleur à un goutte à goutte enterré génère entre 15 et 35 % d'économies d'eau. Le choix d'un pivot basse pression génère quant à lui entre 5 et 20 % d'économies. Loïc Juven a vite vu les résultats sur son exploitation : « En modernisant, on a fait des économies d'eau tout en gardant les mêmes rendements. Et en temps de travail, on gagne beaucoup. Tirer et déplacer l'enrouleur nous demandait beaucoup de travail. C'est autant de temps que l'on peut utiliser pour d'autres activités. »

Des contraintes à connaître

Toutefois, un changement de mode d'irrigation ne se fait pas à la légère. « Il faut trouver un système adapté aux besoins de la plante et aux contraintes du sol et de la parcelle », estime en effet Loïc Juven. « Pour le pivot, l'idéal, pour rentabiliser au maximum l'investissement est de pouvoir arroser en cercles complets et donc avoir une forme de parcelle régulière. Sur les toutes petites parcelles, ce n'est pas intéressant. Et il

faut que ce ne soit pas trop pentu. De plus, le vent limite la portée. Et comme les champs ne sont pas ronds, il faut continuer à arroser les bordures avec d'autres techniques », explique François Dubocs. « Du côté du goutte à goutte enterré, il faut savoir que c'est un investissement coûteux, qui nécessite un système de filtration de l'eau pour ne pas boucher les goutteurs. De plus, cela nécessite d'adapter ses pratiques car comme c'est un système enterré il ne faut pratiquer qu'un labour très superficiel ou pas de labour du tout », ajoute-t-il.

Un système pérenne

Ainsi, les Juven ont arrêté le labour depuis l'installation de cette méthode d'irrigation et ne pratiquent qu'un travail simplifié du sol. L'agriculteur conseille de bien prendre son temps pour installer de manière efficiente ce système. Si l'installation prend du temps, l'entretien lui est très simple. Il suffit de purger avant l'hiver et de vérifier la pression. Et de s'assurer de ne pas avoir de goutteurs bouchés lors du démarrage de la saison. En termes de coûts, le conseiller de la chambre d'agriculture l'estime à environ 4 000 €/ha pour un goutte à goutte enterré installé par l'exploitant lui-même. Le coût d'un pivot à l'hectare variera fortement en fonction de la topographie de la parcelle. Mais, à titre d'exemple, une installation sur un terrain de 14 ha dans la Drôme en 2023 a coûté à l'agriculteur concerné 79 000 €. L'un des gros avantages du système de goutte à goutte enterré réside par ailleurs dans le fait qu'il est beaucoup moins concerné par les mesures de restrictions en période de sécheresse. « L'été dernier, alors que beaucoup n'avaient le droit d'arroser que la nuit, nous avions le droit de faire fonctionner le goutte à goutte en journée », indique Loïc Juven. Convaincu par ces essais, l'exploitant envisage d'investir à nouveau dans les années à venir : « On aimerait mettre en place plus de goutte à goutte ».

● LEILA PIAZZA

Arboriculture Une adaptation et un accompagnement nécessaires

Depuis l'interdiction du phosmet pour lutter contre la *Drosophila suzukii*, l'une des dernières solutions disponibles pour les producteurs de cerise est la protection physique des vergers. Une technique qui implique des modifications sur la conduite du verger, le choix des variétés mais aussi sur l'accompagnement des producteurs.

Les attentes des marchés ne sont plus seules à orienter les choix de la filière fruits en matière de recherche variétale et de pratiques culturales. Désormais, les aléas climatiques à répétition et l'évolution de la réglementation ont également changé la donne. « Depuis 10 ans, les protections anti-pluie ont permis de garantir la qualité des cerises et la régularité attendues par les

grandes surfaces, explique Aurélien Gayet, arboriculteur à Bessenay (Rhône). Et depuis trois ans, avec la disparition de l'insecticide phosmet, on évolue plus vers des systèmes de protection totale. » Les filets englobent donc désormais complètement les arbres. Cela peut être le verger complet, selon le principe de la mono-parcelle, ou rang par rang, avec le mono-rang. Ces vergers protégés représentent à l'heure actuelle « une question de survie » pour les arboriculteurs. Aurélien Gayet, pour sa part, produit des cerises à Bessenay sur 9 hectares : « 2,3 ha sont sous bâche anti-pluie depuis 8 ans, dont une protection totale contre la mouche *drosophila suzukii* en une mono-parcelle de 7 000 m² et des protections mono-rang sur 8 000 m² en deux parcelles ».

Une autre échelle d'investissement

Or, ces systèmes de protection modifient sensiblement le niveau d'investissement à l'hectare. Entre la protection avec filet, la mise en place de nouveaux arbres et l'irrigation, le niveau d'investissement frôle les 100 000 € par hectare. « Un montant qui a été multiplié par 10 en 20 ans », stipule Christophe Gratadour, le responsable des filières arboriculture et maraîchage à la chambre d'agriculture du Rhône. D'où l'importance des aides régionales dont peuvent béné-



Christophe Gratadour, le responsable des filières arboriculture et maraîchage à la chambre d'agriculture du Rhône et Aurélien Gayet, arboriculteur à Bessenay (Rhône).

ficier les arboriculteurs. « Il y a deux sortes d'aides : celles liées au Feader et celles du plan régional de filière ». Les aides Feader 2023-2027 accompagnent financièrement tout ce qui concerne la plantation (arbres et travaux), et peuvent être complétées par le dispositif FranceAgriMer sur la rénovation des vergers pour atteindre 40 % d'aides. Elles permettent également de financer les systèmes de protection contre les aléas climatiques et sanitaires¹, et notamment la main-d'œuvre pour leur mise en place. Ces aides ne concernent pas le volet sur les recherches variétales, mais s'avèrent essentielles pour permettre aux arboriculteurs de s'adapter. Avec un plafond de 200 000 € maximum par dossier (et un plancher fixé à 5 000 €), et jusqu'à trois projets à soumettre sur la période 2023-2027, les aides Feader sont un précieux soutien au maintien des productions arboricoles régionales. « Un arboriculteur peut ainsi prévoir jusqu'à 600 000 € d'investissement en six ans, financés à hauteur de 50 % pour le seuil maximal - hors bonus jeune agriculteur, zone montagne, label qualité, AB - ce qui représente l'équivalent de 10 ha protégés », illustre le responsable de chambre d'agriculture.

Une adaptation variétale

Les aides régionales ne financent pas directement la recherche variétale. Pour autant, la mise en place des systèmes de protection conduit à l'implantation de nouvelles espèces. En effet, dès la mise en place des premières bâches anti-pluie, il a fallu privilégier de nouveaux porte-greffes. Exit le traditionnel merisier qui a investi les vergers de toute la région pendant des décennies. Il faut dire qu'avec ses 6 à 7 mètres de hauteur, il n'était pas le plus approprié. Ce sont de nouveaux porte-greffes, dits nanisants, qui ont progressivement pris leur place. Au fur et à mesure de l'installation des systèmes de protection, nombre d'arboriculteurs en ont profité pour replanter avec les porte-greffes, type gisela et maxma, culminant à 3 m. « Il s'avère par ailleurs que ces porte-greffes permettent une mise à fruits plus régulière et plus rapide », c'est-à-dire en trois ans, contre sept à huit ans avec le merisier. Un gain de temps et de productivité intéressant vu les sommes investies.

L'arboriculteur et le conseiller de la chambre d'agriculture le confirment : « la mise en place des systèmes de protection change le métier ». La conduite du verger s'en trouve modifiée en termes de timing à respecter, de fréquence de traitement... Les variétés de cerises doivent aussi être choisies au regard de cette croissance sous bâche. Aurélien Gayet explique désormais privilégier, pour ces cerises tardives, « des variétés sûres à la fermeté confirmée, type régina et kordia, qui ont une bonne tenue et ne sont pas trop sensibles à l'éclatement ». En parallèle, les variétés trop sensibles au monilia se retrouveront écartées dans une perspective de conduite sous bâche.

Des soutiens multiples

En parallèle, le plan régional pour la filière fruits accompagne les « petits » projets, qui sont en dessous du plancher de 5 000 € des aides Feader. Visant la résilience des exploitations autant que leur compétitivité et la revalorisation des fruits régionaux, ces aides participent au financement d'investissement comme en irrigation par exemple avec des sondes tensiométriques. Ainsi, si la filière fruits a dû rapidement s'orienter vers de nouvelles solutions pour sauver ses productions, la collectivité s'est révélée présente : « nous sommes dans une région privilégiée, où il y a un bon accompagnement de ces filières », reconnaissent Christophe Gratadour et Aurélien Gayet.

● FRANÇOISE THOMAS

1. Sont concernés les agriculteurs actifs, y compris les stations d'expérimentation agricole et les cotisants solidaires, les jeunes agriculteurs.



Le Domaine des Bérioles à Cesset dans l'Allier, a bénéficié de la prestation « Suivi technico-économique de conversion » prévu dans le plan bio.

© Chambre d'agriculture de l'Allier

Agriculture bio Jérôme Roux : « Nous sommes dans une philosophie de respect de l'environnement »

Au Domaine des Bérioles, à Cesset dans l'Allier, Jean Teissèdre, Sophie et Jérôme Roux, sont à la tête de 200 hectares de cultures et 18 hectares de vigne en agriculture biologique (AB) et biodynamie. Avant l'engagement de leurs surfaces en AB, ils ont bénéficié d'une prestation « appui bio » ainsi que d'une formation sur les vivaces dispensée par la chambre d'agriculture de l'Allier. Interview de Jérôme Roux.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi et comment vous luttez de manière différente contre les adventices des cultures en agriculture bio ?

Jérôme Roux : « Nous sommes sur une agriculture qui prône la conservation des sols, depuis au moins une

trentaine d'années, dans une optique de microbiologie. Nous n'avons pas de charrue, ne pratiquons pas le labour, et ne travaillons que superficiellement le sol. Nous utilisons des outils de scalpage qui permettent, avec le tracteur et un outil spécifique, de scalper et détruire les adventices qui se trouvent en surface. Nous restons sur ce travail à 4 ou 5 centimètres de profondeur maximum. Voilà déjà pour nos procédés entre les semis. Pendant la culture, nous travaillons avec des bineuses pour nettoyer entre les lignes de semis de blé, de triticale, d'orge, de tournesol et de soja. Toutes nos cultures sont binées. Nous travaillons également avec la herse étrille, qui elle est comme un râteau, et qui va passer sur la culture, en arrachant uniquement les petites herbes qui poussent. Ce système permet de laisser la culture qui elle a poussé davantage, et qui va donc rester en place. Le système est le même dans les vignes. Là, nous utilisons un intercep qui va travailler sous les rangs de la vigne, avec un système de lames qui passent et qui entourent le cep, et vont ainsi nettoyer les adventices. Le fait de travailler ainsi nos vignes, cela force les racines à plonger davantage en profondeur, à mieux exploiter le terrain, à en tirer le maximum de profit, et ainsi gagner en compétitivité. C'est une manière différente de travailler par rapport à des systèmes conventionnels, mais nous sommes dans une philosophie de respect de l'environnement. »

Ces procédés impliquent-ils des investissements ?

J.R. : « Cela implique effectivement des investissements différents. De matériels, d'une part, puisque

nous avons dû nous équiper de machines avec de la technologie, comme des caméras et des systèmes GPS, pour pouvoir travailler au plus près des rangs des cultures. La caméra permet par exemple de suivre parfaitement le rang : elle filme et un système hydraulique positionne la bineuse. Le GPS permet, quant à lui, de guider le tracteur au centimètre près, pour le faire passer avec précision au bon endroit. L'autre investissement est en termes de main-d'œuvre. Nous avons été obligés d'embaucher un tractoriste qui maîtrise ce genre de techniques, pour les vignes et les céréales. Le travail est récurrent et régulier, alors qu'il est quasi définitif annuellement chez un agriculteur conventionnel. »

Vous avez à lutter particulièrement contre les vivaces ! Comment arrivez-vous à les gérer ?

J.R. : « Nous avons, depuis à peu près trois ans, des problèmes de vivaces avec les chardons qui nous envahissent. La conséquence, sans doute, de périodes alternées de forte sécheresse et de forte humidité. La chambre d'agriculture nous a donc fait suivre une formation pour les éradiquer. Depuis, nous utilisons un scalpeur. Il s'agit d'un outil à dents, avec des grosses lames en pointe qui va travailler à deux ou trois centimètres de profondeur au maximum et qui va venir scalper le terrain, couper les chardons et finir, à force de passages, par les user. Après le scalpage, nous procédons à un décompactage du sol. Nous ne bouleversons pas les horizons et gardons

Suite page 28...

... Suite de la page 27

la terre fertile en haut, contrairement à ce que fait le labour. En décompactant, nous permettons à la culture de bien s'implanter, à bien faire descendre ses racines, et ainsi à concurrencer le chardon qui peu à peu perd de la place. Nous pratiquons des rotations avec de la luzerne. Ainsi, le tout cumulé, scalpage, décompactage et luzerne, nous permet de limiter la propagation et même d'arriver à contenir le chardon. Quant au liseron, qui nous envahit également, même traitement. Dans les vignes, la problématique est plus complexe, car là, nous n'avons d'autre choix que d'agir à la main et à la pioche. Nous essayons de jouer avec la météo, en coupant au pied, et le soleil fait sécher la plante. Nous faisons tout pour optimiser notre travail. Pour les cultures, nous jonglons avec les assolements, nous travaillons sur les rotations. Nous alternons les cultures d'automne, de printemps, dans le but d'occuper les sols. Et nous pratiquons le couvert végétal avec les fèves, la moutarde, tout ce que nous récoltons sur l'exploitation. Cela permet de décompacter naturellement durant l'hiver et de permettre de meilleures conditions pour les semis au printemps. Quand on travaille avec la nature, tout est question de bon sens, de réflexion et de bonnes pratiques. »

● PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE VANNIER

Avis de l'expert

Emmanuel Desilles, conseiller en agriculture biologique à la chambre d'agriculture de l'Allier

« Le Domaine des Bérioles a bénéficié de la prestation « Suivi technico-économique de conversion » prévu dans le plan bio. Les agriculteurs nous avaient sollicités en 2019 avant d'engager leurs 200 hectares de grandes cultures pour faire un point et profiter de cet appui. En effet, cette conversion supplémentaire en bio était un enjeu pour eux car, si en vigne les techniques étaient acquises, pour les grandes cultures c'était un peu plus complexe. Ils ont su saisir les opportunités proposées par le conseil régional pour investir dans du matériel de substitution à l'usage des produits phytosanitaires, nécessaire en agriculture biologique. La maîtrise des adventices est le premier facteur limitant à la réussite des grandes cultures en bio. L'intérêt d'acquérir à la fois une herse étrille et des bineuses vidéo guidées pour lutter contre les annuelles et un scalpeur pour lutter contre les vivaces, c'est d'avoir mis les moyens pour assurer à la fois la réussite annuelle des cultures (au moins 10 % de rendements en plus) et la pérennité du système des grandes cultures, malgré la pression des adventices vivaces. Il est toujours possible d'investir dans les productions végétales avec le soutien du conseil régional pour limiter la pression sur l'environnement. N'hésitez pas à demander conseil à votre chambre d'agriculture. »

Élevage Une bonne génétique pour bien démarrer son troupeau

Récemment installé en Noires du Velay, au Mazet-Saint-Voy (Haute-Loire), Jonathan Ruel a misé sur une bonne génétique pour constituer son troupeau et sur des équipements fonctionnels.

Jonathan Ruel s'est installé en janvier 2022 sur la ferme familiale à Montgiraud sur la commune du Mazet-Saint-Voy en Haute-Loire, à la suite de ses parents. Après une expérience de 18 ans comme magasinier puis ouvrier d'usine, il a choisi de faire le pas. « C'était un projet de longue date. Je ne voulais pas voir partir l'exploitation, j'avais trop peur de le regretter. Alors j'ai tenté le défi », raconte le jeune homme. Ses parents avaient un troupeau de vaches laitières, mais lui n'avait « pas envie de traire ».



Grâce au plan de filière, Jonathan Ruel a acheté 60 agnelles à un sélectionneur.

S'installer en vaches allaitantes semblait difficile par manque de surfaces et d'un bâtiment adapté. Son choix s'est alors porté sur les ovins. « Je n'y connaissais rien en moutons », confesse-t-il. Il s'est alors appuyé sur les conseils du technicien de la chambre d'agriculture, Didier Cathalan, puis il a fait des stages chez Max Grangheon, un éleveur de son voisinage, dans le cadre d'un certificat de spécialisation (CS) ovin qu'il a débuté à Saint-Flour (Cantal). Son besoin et son envie d'apprendre l'ont conduit à faire des choix stratégiques pour constituer un bon troupeau dès le début.

Objectif 300 brebis et agnelles

Jonathan Ruel a opté pour la race noire du Velay, race emblématique de ces terres altiligériennes, pour sa rusticité et ses qualités maternelles, « et puis, elles ont une bonne tête, elles me plaisent bien », ajoute Jonathan avec un sourire. Pour se donner toutes les chances d'un bon départ, il achète un troupeau de 130 brebis environ et d'une quinzaine d'agnelles chez Georges Philibert de Beaux (Haute-Loire), qui arrête. C'était l'assurance pour lui de démarrer avec une bonne génétique. Jonathan Ruel a aujourd'hui 260 brebis et agnelles et son objectif est de viser les 300 bêtes. À 1 000 m d'altitude en moyenne au pied du Lisieux, l'exploitation compte 72 ha dont 3 ha de céréales pour la paille. Le reste est de l'herbe pâturée ou récoltée en foin et enrubannage. Lors de son installation, le jeune éleveur a aménagé le bâtiment des vaches laitières : bétons refaits, installation d'un tapis d'alimentation avec cornadis, d'abreuvoirs, de cases d'agnelages et de barrières, acquisition d'une cage de pesée et d'une cage de retournement. Ces investissements ont été en partie financés grâce à la DJA et aux aides bâtiments. Et cette année, Jonathan a fait appel au plan régional de filière ovine pour compléter ses équipements, améliorer les conditions de travail et gagner en efficacité (achat de petits matériels). Il a notamment acheté une moutonnière, remorque de transports pour 15 moutons, pour laquelle il a bénéficié de 30 % d'aides régionales. Avec cette remorque, il emmène ses agneaux à l'abattoir.

« Sans cette aide je l'aurais fait moins vite »

Mais l'éleveur a surtout bénéficié de l'aide pour améliorer le potentiel du cheptel pour gagner en efficacité et répondre aux besoins du marché. Il a acheté



Jonathan Ruel et Didier Cathalan, un duo qui travaille de concert pour l'amélioration de l'élevage du jeune éleveur.

60 agnelles à Pierre Liotard à Laussone, un sélectionneur de brebis noires du Velay. Pour compléter sa troupe il en prendra 20 l'an prochain et 20 l'année suivante. Étant dans le cadre de la création d'un troupeau, il a bénéficié d'une aide de 50 € par agnelle, soit environ 30 % de subvention. Un vrai coup de pouce pour cet éleveur qui partait de rien. « Sans cette aide, je l'aurais fait mais certainement moins vite. J'aurais aussi dû garder plus d'agnelles de mon élevage, et

donc progressé moins vite sur le pan génétique. » En tant que nouveau sélectionneur et nouvel adhérent du contrôle de performances, Jonathan a aussi pu bénéficier d'une aide de l'ordre de 450 € de la Région. Là encore, c'est un geste qui invite les éleveurs à améliorer la génétique de leur cheptel. Jonathan a fait le choix de l'excellence. C'est pourquoi, d'entrée de jeu, il a misé sur une très bonne génétique, conduisant son troupeau en race pure. Et en moins

de deux ans, alors qu'il est adhérent au contrôle de performances à la chambre d'agriculture et adhérent à l'OS ROM Sélection, il vend déjà des agnelles de reproduction. Par ailleurs, pour la commercialisation de ses agneaux de boucherie, il s'est engagé dans la démarche Agneaux noirs du Velay à travers l'association qui propose une vente locale, via les abattoirs du département de Polignac et Yssingeaux, auprès de GMS et de boucheries locales. Même s'il n'a pas encore assez de recul, Jonathan Ruel ne regrette pas son installation : « il faut attendre encore un peu pour se faire un avis », lâche-t-il plein d'espoir. Il s'est lancé à fond dans son projet et visiblement, il aime son métier d'éleveur. Accompagné par les services de la chambre d'agriculture et les différentes structures auxquelles il adhère et en échangeant avec des voisins éleveurs, il s'est constitué un beau troupeau qui commence à donner des résultats très prometteurs.

● SUZANNE MARION

Avis de l'expert

Didier Cathalan, technicien spécialisé, chambre d'agriculture Haute-Loire

« Un vrai encouragement à l'installation »

Le plan de filière régional ovin viande a véritablement apporté un plus aux éleveurs de Haute-Loire qui ont consommé une grande partie de l'enveloppe, grâce à l'accompagnement des différentes structures : chambre d'agriculture, OS, et OP (APIV, Copagno).

Didier Cathalan technicien spécialisé de la chambre d'agriculture reconnaît que ce plan « a permis à de nombreux éleveurs d'investir dans des équipements destinés à améliorer le confort de travail et en limiter la pénibilité, et par ailleurs à améliorer le bien-être animal ». Et c'est très important pour relancer la production ovine et créer des vocations. En effet, trop longtemps, l'élevage ovin a souffert d'une mauvaise image parce que le travail était jugé pénible. Aujourd'hui, il existe tout un panel d'équipements qui rendent les tâches répétitives moins contraignantes : cages de pesées et de retournement, louves... Pour Didier Cathalan, ce plan est aussi « un vrai encouragement à l'installation, mais pas n'importe comment. Il s'inscrit dans une démarche de recherche de qualité tant en termes d'amélioration génétique, que de commercialisation sous signes de qualité, ou encore d'amélioration des conditions de travail et de bien-être des animaux ».

L'objectif étant d'enrayer la baisse du nombre de troupeaux. Il est encore trop tôt pour juger de son efficacité, mais néanmoins, chaque année, en Haute-Loire, des projets émergent et quelques installations se concrétisent.

“ Sans les aides de la Région, j'aurais progressé moins vite sur le plan génétique. ”

Jonathan Ruel,
jeune éleveur en production ovine.



©AAA_PDeDeus

Vincent Havond a pu installer un kilomètre de clôture pour ses bovins, grâce aux aides du plan pastoral territorial.

Élevage Le plan pastoral territorial, une aubaine pour le pastoralisme

Pour améliorer les conditions d'élevage pastoral et en estive, les éleveurs, à travers des collectifs, peuvent bénéficier d'aides aux investissements grâce à la mise en place du plan pastoral territorial (PPT).

Le plan pastoral territorial a été mis en place pour renforcer le pastoralisme, élément essentiel dans la vie économique, touristique et patrimoniale d'un territoire. « Le premier à avoir été mis en place en Ardèche, c'est celui des Monts d'Ardèche, porté par le parc naturel régional (PNR) entre 2011 et 2016 », se remémore Mélissa Fleury, animatrice et accompagnatrice de projets de pastoralisme au sein de la chambre d'agriculture Ardèche.

L'objectif d'un PPT est de définir une vision globale d'aménagement du territoire en termes de pastoralisme sur les cinq années de sa durée. « Le PPT permet de reconquérir des parcelles abandonnées. Pour l'élevage, c'est aussi davantage nourrir son troupeau avec des ressources naturelles, donc une économie de fourrage et de complément alimentaire. L'enjeu du PPT, c'est aussi de lutter contre les incendies en évitant l'embroussaillage grâce aux troupeaux qui entretiennent les paysages et valorisent la biodiversité. Le plan pastoral territorial soutient tous ces enjeux, via des travaux d'ouverture de parcelles, de sécurisation de points d'eau, d'aménagement de pistes etc. », énumère Mélissa Fleury.

Le collectif, condition sine qua non

« Le premier axe du plan pastoral concerne l'investissement pour aménager les espaces pastoraux. Son

montant est estimé à 2 millions d'euros, subventionné à hauteur de 70 %. Les bénéficiaires sont les collectifs d'éleveurs ou les collectivités, comme les EPCI », détaille Mélissa Fleury. Deux solutions s'offrent aux éleveurs : se constituer en groupement pastoral avec une mise en commun des troupeaux, ou se fédérer en association pastorale. Pour bénéficier des aides, plusieurs critères sont à réunir. Les éleveurs doivent exploiter plus de 10 hectares de surfaces pastorales et détenir un minimum d'animaux. Les aides proviennent principalement du fond Feader (Europe) et de la Région. Le reste provient du Département. Les dossiers de demande d'aides sont à déposer à la chambre d'agriculture avec un minimum de 5 000 €. Cette condition peut parfois freiner les petites exploitations. « C'est toujours un équilibre à trouver entre les petites exploitations qui n'atteignent pas les 5 000 € minimum requis pour présenter un dossier et, d'un autre côté, se dire que si les investissements sont en dessous de 5 000 €, nous n'atteindrons pas les plafonds de l'enveloppe, ce qui pourrait être préjudiciable pour le prochain plan », analyse Vincent Havond, trésorier et adhérent de l'association pastorale des Châtaigniers. « Nous essayons de faire des achats en commun pour ne pas dépasser le plafond », ajoute-t-il. Parfois, le PPT peut entrer en concurrence avec le plan loup : « Pour les éleveurs ovins, concernant les clôtures, ils sont obligés de faire appel au plan loup et non au PPT, ce qui peut créer le risque d'une enveloppe pas entièrement consommée », révèle Vincent Havond.

Des dispositifs pour répondre aux projets des éleveurs

Sur les hauteurs de Saint-Étienne-de-Serre, Vincent Havond élève 130 bovins de race à viande. L'association dont il fait partie existe depuis environ 12 ans. « Au début, nous n'étions qu'une trentaine, désormais nous sommes plus de 80 éleveurs. Le PPT a eu un impact très positif sur le secteur. Il est porté par le PNR des Monts d'Ardèche et a participé à améliorer

les conditions du métier. Le PPT est avantageux, car le coût pour l'éleveur est réduit. Notre relief est escarpé et grâce au PPT, nous avons des accès clôturés, des parcs de contention et des ouvertures de parcelles. 46 points d'eau vont également être aménagés dans le prochain plan. Déjà, des tonnes à eau ont été emmenées jusqu'aux parcelles. Dans la Drôme, nous avons visité des impluviums pour stocker l'eau avec une bâche et un voile pour lutter contre l'évaporation. Nous souhaitons innover sur ce secteur, car nous n'avons pas ce système de collecte d'eau. Pour le développer, il faut être plusieurs », argumente-t-il.

La chambre d'agriculture accompagnatrice

« La chambre d'agriculture accompagne les éleveurs et les associations pastorales à constituer les dossiers de demande de subventions. Elle aide aussi à renforcer des collectifs d'éleveurs et œuvre pour une plus grande autonomie alimentaire par la valorisation des surfaces pastorales. Elle accompagne également les collectivités dans des projets, guide des associations pastorales et les éleveurs individuels ou en collectifs pour des conseils techniques sur la gestion pastorale », énonce Mélissa Fleury. « Par exemple, nous avons travaillé avec la Communauté de communes du bassin d'Aubenas sur une zone en déprise agricole sur le secteur de Vesseaux, Saint-Privat et Saint-Laurent-sous-Coiron. Ce projet de reconquête pastorale a permis de réhabiliter le pastoralisme sur cette zone, avec le pâturage de 500 brebis pendant 3 mois en 2023 », détaille-t-elle. « Un dernier axe est la communication. Avec le PNR, des actions de sensibilisation sont effectuées pour mettre en avant le pastoralisme », conclut l'animatrice de la chambre d'agriculture. Grâce aux nombreuses aides du PPT, Vincent Havond se dit « optimiste » quant au futur du pastoralisme. « Le pastoralisme a de beaux jours devant lui », malgré la menace du loup, présente dans tous les esprits.

● MARINE MARTIN

Maraîchage bio « Avoir l'appui d'un conseiller m'a apporté une forme de certitude »

Depuis 2022, Rémi Masquelier, conseiller à la chambre d'agriculture d'Ardèche, suit la production maraîchère sur petite surface de Yannick Bouvard et Marion Cardon (la ferme du Bouveironnet), située dans le nord du département. Basée sur des conseils techniques et des visites annuelles, cette prestation a été subventionnée à hauteur de 80 % par le plan filière bio de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Yannick Bouvard a beau avoir dix années de maraîchage derrière lui, être épaulé par une personne extérieure le conforte au quotidien. Depuis 2022, l'Ardéchois fait appel aux services de Rémi Masquelier, conseiller à la chambre d'agriculture départementale. « Ce qui m'intéresse, c'est d'avoir une vision plus technique, ainsi que le point de vue de quelqu'un qui est en relation avec beaucoup d'autres agriculteurs », relate le maraîcher. Ce dernier travaille en système bio intensif sur petite surface à Saint-Jean-Chambre, aux côtés de Marion Cardon. Ses interrogations surviennent surtout au moment de la récolte et de la fertilisation. « Cette année, je n'étais pas certain que les navets allaient supporter le gel... Avoir l'appui de Rémi m'a apporté une forme de certitude. » Les deux professionnels ont fait le choix d'agrandir leur exploitation et d'acquérir une chambre froide afin de gagner en méthode de conservation. « Savoir comment font les maraîchers qui ont plus de surfaces que moi m'aide réellement », confie Yannick.

Fertilisation et sanitaire au cœur du suivi

Concrètement, le maraîcher a adhéré à un suivi annuel comprenant des visites de terrain, des conseils à distance sur la production et le stockage des légumes, mais également des envois de publications et de bulletins techniques. « Certains maraî-

chers optent pour un programme de quatre visites par an prévues à l'avance, tandis que d'autres, comme Yannick, préfèrent les effectuer lorsqu'ils rencontrent des problèmes », détaille Rémi Masquelier, qui suit une dizaine d'adhérents. Ses visites lui ont permis d'observer plusieurs problématiques

communes à toutes ces exploitations. « Le maraîchage bio utilise de nombreux fertilisants organiques, comme le fumier ou le compost dont l'évolution dans le sol est souvent peu comprise. Le conseil sur la gestion de la fertilisation et des apports est donc très fréquent car c'est un sujet primordial pour le rendement et la qualité des légumes. » Selon le conseiller, les demandes de conseils vis-à-vis des problèmes sanitaires sont également monnaie courante. « Les produits phytosanitaires autorisés en curatif ne sont pas forcément d'un grand niveau d'efficacité, nous cherchons donc à maximiser la prévention. » Cette



Yannick Bouvard et Marion Cardon travaillent en maraîchage intensif bio sur petite surface à Saint-Jean-Chambre, dans le nord de l'Ardèche.

©ferme du bouveironnet

prévention nécessite donc une très bonne observation et une solide connaissance des bioagresseurs de chaque culture. « À titre d'exemple, les lâchers sous serre de chrysopes et d'acariens prédateurs s'anticipent, rappelle le conseiller. Les pucerons sont aussi des populations difficiles à mesurer, il est donc primordial de savoir à quel moment intervenir sur un foyer ou sur une culture entière. »

Un suivi peu onéreux et qualitatif

Prise en charge à 80 % par le plan régional bio¹ lancé par la Région, cette prestation a largement satisfait Yannick Bouvard. « Cela nous coûte entre 200 et 300 € par an, ce n'est donc pas quelque chose de très onéreux, mais qui en vaut largement la peine », affirme celui qui met un point d'orgue à être informé des nouvelles techniques et innovations de sa filière.

● LÉA ROCHON

1. Le plan régional bio accompagne également la conversion des agriculteurs en agriculture biologique.

« Ce qui m'intéresse, c'est d'avoir le point de vue de quelqu'un qui est en relation avec beaucoup d'autres agriculteurs. »

Yannick Bouvard, maraîcher bio.

AOP Un plan pour faire grandir la filière châtaigne

Premier producteur de châtaignes français, l'Ardèche est le département castanéicole par excellence. AOP dynamique, réouverture de châtaigneraies, expérimentations... Depuis 10 ans, la filière se développe et ce n'est pas terminé !

L'enjeu est économique, paysager, et même culturel... Dans les pentes ardéchoises, la châtaigne est une production traditionnelle. Après l'exode rural et les problématiques sanitaires, l'heure est aujourd'hui à la reconquête. Après la création d'une AOC en 2006 (puis d'une AOP en 2014), la filière s'est progressivement développée pour répondre à la demande croissante de châtaignes d'Ardèche AOP par les industriels locaux. C'est ainsi que naît le plan de châtaigneraie traditionnelle, il y a une dizaine d'années, autour de quatre structures : le syndicat de défense de la châtaigne d'Ardèche (SDCA), le comité interprofessionnel de la châtaigne d'Ardèche (Cica), la chambre d'agriculture de l'Ardèche et le parc naturel régional des Monts d'Ardèche.



La chambre d'agriculture de l'Ardèche utilise des dendromètres pour mesurer l'accroissement journalier de l'arbre et les effets de la sécheresse et de l'irrigation sur cet accroissement.

Un soutien fort des pouvoirs publics

Au cours de la phase expérimentale (2013-2016), 4,15 millions d'euros ont été dépensés sur 5 ans, financés par la Région, le Département de l'Ardèche, le programme européen Leader et la filière castanéicole permettant de donner un coup d'accélérateur à la filière. En l'espace d'une décennie, 30 000 arbres ont été élagués, 10 000 replantés ou greffés et la production de châtaignes AOP a doublé, passant de 1 000 à 2 000 tonnes par an (45 % de la production totale du département). Ainsi, le premier plan a permis de rénover des châtaigneraies ardéchoises abandonnées, mais aussi d'attirer les castanéiculteurs, amateurs et professionnels, vers la démarche de qualité. Car pour prétendre aux aides, l'adhésion à l'AOP est une condition sine qua non. Une dynamique positive, vouée à se poursuivre, et même à se renforcer, grâce à un nouveau plan châtaigneraie traditionnelle et à un nouvel effort d'investissement de 4,6 millions d'euros, financés à 36 % par la Région et à 12 % par le Département de l'Ardèche et le Département du Cantal sur son territoire.

Rénovation et installation

« Depuis le début, plus de 600 diagnostics ont été réalisés », se réjouit Éric Bertoncello, chargé de mission châtaignes à la chambre d'agriculture de l'Ardèche. Un travail mené chez les propriétaires qui en font la demande, par la chambre d'agriculture ou le PNR, afin de cibler les travaux nécessaires dans leurs vergers et les subventions qu'ils pourraient mobiliser. « Ces plans, ça motive les gens à retourner sur leur châtaigneraie, à les nettoyer, et à y consacrer un peu plus de temps, observe César Marze, président du Comité interprofessionnel. Et puis, ça a aussi permis à certains castanéiculteurs de s'agrandir, voire même de s'installer. » Lui-même producteur de châtaignes, César Marze a pu bénéficier d'aides financières lors du précédent plan pour élaguer 90 arbres, en greffer une cinquantaine, et remettre en état environ 90 arbres. Une rénovation qui passe aussi par l'aménagement de chemins pour faciliter l'accès aux châtaigneraies. Des pistes individuelles et collectives peuvent ainsi être créées grâce au soutien financier des collectivités. Comme à Juvinas, en sud Ardèche, où une centaine d'hectares de châtaigneraies a pu être réouverte avec la création d'une desserte collective. « Il s'agit de parcelles bien orientées, irriguées, avec des châtaigniers greffés, mais qui n'étaient plus exploitées depuis 20 ans... Avec la chambre, nous avons réuni les propriétaires, qui se sont montés en association



Grâce au plan de filière, les castanéiculteurs ont pu bénéficier d'aides pour planter des châtaigniers.

syndicale libre pour investir dans une piste collective. C'est un travail de longue haleine, mais il portera ses fruits pour les cinquante prochaines années », assure Richard Bonin, du PNR des Monts d'Ardèche.

Un projet de vergers conservatoires

Outre la rénovation des châtaigneraies, ce plan permet aussi d'accompagner le développement économique et technique de la filière via le travail des structures professionnelles que sont le SDCA et le Cica. Et enfin, le dernier axe, renforcé avec ce nouveau plan, est celui de l'adaptation au changement climatique. « Dans certaines zones avec peu de profondeur de sol, selon l'exposition, il n'y a quasiment plus de récolte et on s'inquiète que les arbres meurent avec la sécheresse », témoigne le président du Cica. Pour trouver des solutions viables,



César Marze, castanéiculteur à Pranles, en Ardèche, et président du Comité interprofessionnel de la châtaigne.

la chambre d'agriculture mène notamment des expérimentations sur une station à Vernoux-en-Vivarois. Les techniciens observent la résistance des arbres à la sécheresse, leur réaction à l'irrigation ou encore leur résistance aux maladies. Un autre projet sera également développé grâce à ce nouveau plan de filière : celui de deux vergers conservatoires. « Notre objectif est de retrouver et sauvegarder toutes les variétés traditionnelles ardéchoises, explique Éric Bertoncello de la chambre d'agriculture de l'Ardèche. Certaines sont très locales. On sait qu'elles existent, mais on ne sait plus où sont les arbres. » Un savoir ancien qui pourrait répondre aux enjeux futurs, si certaines variétés se montrent plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques du département.

● PAULINE DE DEUS

Des châtaignes dans le Cantal

Le Cantal est également bénéficiaire du plan régional Châtaigneraies traditionnelles. Grâce au premier plan, une reconquête a pu être menée, permettant d'augmenter le potentiel de production de 50 tonnes par an et de développer l'aval de la filière. Désormais, la prochaine étape est la réalisation d'un état des lieux pour améliorer la connaissance de la castanéiculture cantalienne. Grâce à ce plan régional, le Cantal et l'Ardèche peuvent travailler en réseau pour le développement de la filière à l'échelle locale et régionale.

Développement durable Vers une réduction des émissions GES¹ issues de l'élevage ovin

Dans le cadre d'un programme européen visant la réduction de 12 % des émissions de gaz à effet de serre de la filière ovine, la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme s'attèle à évaluer l'empreinte carbone de ses fermes et tester différents leviers d'actions.

Lancé en 2020 par l'Institut de l'élevage (Idele), Green Sheep est un programme européen visant la réduction de 12 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les élevages ovins de cinq pays : France, Italie, Espagne, Irlande et Roumanie. Pour atteindre cet objectif à l'horizon 2025, de nombreux partenaires s'investissent, parmi lesquels les chambres d'agriculture, Sicarev ou encore

Copagno. Au total, 1 355 fermes de démonstration participent au projet, dont 282 s'engagent dans la mise en place de leviers d'actions.

1^{ère} phase : diagnostic

Dans le Puy-de-Dôme, 11 fermes sont suivies par Gaïane Seychal, technicienne et conseillère d'entreprise élevage ovin à la chambre d'agriculture départementale. « Il s'agit d'un dossier assez compliqué car nous ne possédons que peu d'outils et de références en la matière », confie la conseillère. La première étape consiste donc à réaliser un état des lieux au sein des fermes mobilisées. Pour cela, la chambre s'appuie sur l'outil CAP'2ER, développé par l'Idele, et conçu pour estimer l'impact des exploitations d'élevage sur l'environnement. Afin de calculer la quantité de GES émis dans chaque exploitation, l'équipe ovine s'appuie sur toutes les données disponibles : Pac, données des troupeaux, comptabilité, factures d'eau, d'électricité et de carburant, localisation environnementale et géographique, type de production, main-d'œuvre, durée de logement des bêtes, effectifs présents par catégorie d'animaux (brebis, béliers, agneaux, agnelles), type d'animaux produits (engraissement à l'herbe ou en bergerie, agneaux finis

Suite page 34...



Gaïane Seychal, technicienne et conseillère d'entreprise élevage ovin à la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, suit 11 fermes ovines dans le cadre du projet Green Sheep.

1. Gaz à effet de serre.

lourds ou vendus en léger), surfaces (nombre d'ha, types de cultures ou prairies, utilisation ou non de fertilisants, rendements...), gestion des effluents et alimentation des animaux. Une fois les émissions GES quantifiées, l'équipe y soustrait la quantité CO2 stockée par les prairies de chaque exploitation. Ce calcul permet de connaître leur empreinte carbone nette, exprimée par kilo de carcasse ou litre de lait vendu. Suite à ce diagnostic, l'outil DEO (durabilité des exploitations ovines) permet à la conseillère de remettre aux éleveurs volontaires une fiche détaillant le positionnement de leur atelier ovine en termes de performances et de durabilité. « *La notation sur trois axes (environnemental, économique et social) permet d'identifier les points améliorables au cas par cas* », explique la conseillère chambre.

Résultats préliminaires

Au moment où ces lignes sont écrites, les diagnostics réalisés dans le cadre du programme Green Sheep ne sont pas terminés. Toutefois, lors du Salon Tech'Ovin, l'Idelc a présenté quelques résultats préliminaires. D'après les analyses menées dans 670 fermes au niveau national, les émissions de GES issues de la filière ovine proviendraient principalement de la fermentation entérique² (53% en lait, 66% en viande), de l'achat d'aliments concentrés (21 et 7%), de la gestion des effluents (13 et 12%), de l'utilisation de fertilisants azotés (7%) et des carburants (5 et 6%).

“ Le stockage du CO2 par les prairies ne suffit pas à compenser les GES émis par les exploitations, du Puy-de-Dôme, mais il existe des leviers. ”

Gaïane Seychal, technicienne et conseillère d'entreprise élevage ovine à la chambre d'agriculture.

En moyenne, l'empreinte carbone nette (émissions GES – GES stockés) du lait de brebis serait de 2,2 kg d'équivalent CO2/l de lait, avec une compensation moyenne de 26% des GES émis, tandis que celle de la viande atteindrait les 18 kg équivalent CO2/kg de carcasse, avec une compensation moyenne de 54%. Les résultats varient en fonction des systèmes. À noter que ces chiffres ne sont pas définitifs !

Quels leviers ?

Dans le Puy-de-Dôme, où la plupart des élevages ovins fonctionnent en système herbager, « *le stockage du CO2 par les prairies ne suffit pas à compenser les GES émis par les exploitations*, rapporte Gaïane Seychal, *mais il existe des leviers* ». Dès 2024, différentes stratégies seront testées dans les fermes volontaires. Elles viseront l'amélioration de leurs performances, tant d'un point de vue environnemental qu'économique. Augmentation du nombre d'agneaux produits ; limitation des animaux improductifs, « *qui émettent des GES sans rien produire*

en parallèle » ; amélioration de la conduite sanitaire des troupeaux pour réduire les frais vétérinaires et « booster » la productivité... Pour atteindre ces objectifs, il est possible de réaliser des diagnostics de gestation, afin de permettre aux éleveurs de distinguer les brebis gestantes des brebis vides. « *Grâce à ces données, ils pourront adapter leurs rations et optimiser la productivité numérique de leur cheptel. Cela réduira les émissions de méthane entérique et améliorera la marge brute des ateliers* », assure Gaïane Seychal. Loin de prôner un modèle unique, « *nous souhaitons permettre aux élevages d'acquérir une meilleure efficacité technique, en proposant des leviers d'actions cohérents avec les systèmes déjà en place et en répondant aux souhaits des éleveurs* », précise la conseillère ovine.

● LÉA DURIF

2. Fermentation entérique : étape de la digestion chez les ruminants responsable de la production de méthane.

Terroirs

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Supplément aux journaux agricoles départementaux, il vise à promouvoir l'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes, à valoriser ses filières, ses produits, ses territoires, et mettre en avant ses Hommes et ses Femmes.

UN MÉDIA UNIQUE !

Un titre régional

Terroirs Auvergne-Rhône-Alpes est l'un des rares médias qui offre une couverture sur l'ensemble de la région, avec un ancrage fort grâce à une diffusion avec les titres de la presse agricole départementale.



Une information filière

Terroirs est diffusé auprès des agriculteurs, des élus et des collectivités locales, des organisations agricoles et agroalimentaires et de tous les acteurs de la ruralité.

Une maquette moderne

Magazine, format 210/297 mm, quadrichromie, papier couché mat 115 g, maquette sobre et fluide.

Un positionnement puissant

31 000 abonnés (2,4 lecteurs par abonnement à nos titres départementaux !) soit **74 400 lecteurs**



Pour plus d'informations :
Marie-Cécile Seigle-Buyat
07 61 06 84 88
Christophe Joret
06 75 50 58 41

sept
Société d'édition et de presse de nos terroirs



Performances Calculer ses coûts de production pour être compétitif

Afin d'améliorer leurs résultats économiques, les agriculteurs peuvent s'appuyer sur le calcul des coûts de production grâce à l'outil Couprod. Présentation avec Sarah Dupire, conseillère bovins viande à la chambre d'agriculture de l'Isère.

Pour permettre aux agriculteurs de calculer avec précision les coûts de production sur toute leur exploitation et par atelier, mais aussi le prix de revient des productions ainsi que la rémunération permise par le travail, un outil a été mis en place il y a quelques années par l'institut de l'élevage : le Couprod. Il s'agit d'un appui personnalisé qui analyse les coûts à l'échelle de l'exploitation, prenant en compte chaque aspect de cette dernière. Un temps d'échange est ensuite réalisé avec d'autres agriculteurs pour que les résultats, mais surtout les pratiques, puissent être échangés. Le Couprod s'adresse à toutes les exploitations d'élevage herbivore (bovins lait et viande, ovins lait et viande, caprins).

Remise à plat de l'exploitation

« Concrètement, il s'agit d'une approche technico-économique », explique Sarah Dupire, conseillère bovins viande à la chambre d'agriculture de l'Isère. Sont pris en compte dans le calcul des coûts : les effectifs d'animaux, les vêlages, la reproduction, les ventes, les achats... Tout est saisi, de même que les résultats économiques à partir du grand livre et du dossier de gestion. « Nous épluchons les données technico-économiques pour sortir un coût de production, qui à l'instant T, explique à l'agriculteur les leviers à mettre en place pour tendre vers une rémunération sécurisée », ajoute-t-elle. Le Couprod



©MK_Apasec

permet ainsi d'analyser les résultats d'une exploitation, et de mieux comprendre ce qui peut être amélioré, qu'il s'agisse du poids carcasse, de l'intervalle entre chaque vêlage, ou encore des charges d'activité. Même si bien sûr, tout dépend de plusieurs facteurs propres à chaque exploitation. « Le Couprod est à la fois un outil de pilotage mais aussi d'aide à la décision puissant, qui permet à l'agriculteur de mieux comprendre les résultats économiques de son exploitation, en lien avec le volet technique », ajoute Sarah Dupire. Une comparaison est aussi faite avec des exploitations de référence au niveau régional permettant aux éleveurs de prendre des décisions en fonction des résultats d'autres éleveurs.

Accompagnement personnalisé

Un technicien se rend chez l'éleveur, même s'il est possible de le recevoir dans des locaux. « Nous apprécions aller sur l'exploitation ; cela nous permet de voir de nos propres yeux à quoi correspondent les données technico-économiques que nous collectons. C'est plus concret. Plus humain aussi », explique Sarah Dupire. Ces données sont ensuite analysées par le technicien par le biais du logiciel en ligne Couprod. La restitution auprès de l'agriculteur s'effectue sous

forme d'une feuille de route dont l'objectif est de lui donner des clefs pour améliorer les performances de l'exploitation.

Favoriser les échanges

La Région Auvergne-Rhône-Alpes accorde des aides pour les Couprod initiaux, c'est-à-dire pour les premières analyses réalisées ou pour celles qui n'ont pas été faites depuis longtemps, ainsi que pour les Couprod de suivi, qui ont été faits plus récemment et qui ont vocation à être réactualisés. La condition sine qua non pour toucher ces aides et subventions, est en revanche de réaliser une restitution collective « pour confronter les résultats et inciter les exploitants à comparer leurs résultats et échanger entre eux pour comprendre ce qui fonctionne le mieux, pour réussir à s'améliorer en partageant des méthodes », précise Sarah Dupire. Et d'ajouter qu'en règle générale, les échanges leur permettent effectivement de mieux comprendre les points d'amélioration à adopter. Ils favorisent les échanges de pratiques et ont du poids dans les prises de décision quant à l'évolution de la stratégie et des façons de faire de l'exploitation.

Des forfaits

Une fois les conditions de restitution remplies, la Région Auvergne-Rhône-Alpes verse un forfait aux structures qui réalisent l'appui technique. En bovins viande, le reste à charge pour un premier Couprod est de 120 € pour l'éleveur, le coût de base étant de 600 €. La Région prend ainsi en charge 480 € de ce bilan technico-économique. En ce qui concerne les Couprod de suivi, donc pour les éleveurs ayant déjà réalisé un premier Couprod, le reste à charge est de 200 € pour une base de 400 €.

● MORGANE POULET

“ Nous épluchons les données technico-économiques pour sortir un coût de production, qui à l'instant T, explique à l'agriculteur les leviers à mettre en place pour tendre vers une rémunération sécurisée. ”

Sarah Dupire, conseillère bovins viande à la chambre d'agriculture de l'Isère.



©Chambre d'agriculture de l'Isère

Stratégie Imaginer son exploitation laitière de demain

Les chambres d'agriculture proposent aux éleveurs laitiers une aide pour éclairer la prise de décision quant à l'avenir de leur exploitation. Une prestation aidée par la Région à laquelle Mickaël Gibert, du Gaec du Biart en Haute-Loire, a récemment fait appel.

À Saint-Jeures, le Gaec du Biart a connu d'importantes évolutions ces dernières années, que ce soit en termes d'associés ou de fonctionnement de la production laitière. En 2019, le Gaec du Biart produisait 397 000 litres de lait et fonctionnait avec trois associés : Mickaël, sa mère Annie, et sa tante Monique. Le bâtiment des vaches laitières comprenait un silo en libre-service et une salle de traite vieillissante et peu fonctionnelle. Monique et Annie se rapprochaient toutes deux de l'âge de la retraite. Mickaël, qui est par ailleurs investi dans l'ETA familiale avec son père, se devait donc de réfléchir à son avenir professionnel au sein de l'exploitation. C'est en échangeant avec sa conseillère d'entreprise de la chambre d'agriculture, Céline Vialle, que l'éleveur a pris connaissance de l'accompagnement

Avis de l'expert

Céline Vialle,
conseillère
d'entreprise
bovins lait
chambre
d'agriculture Haute-Loire



« Le chiffrage des scénarios permet de les comparer plus facilement. Certes, on s'intéresse aux aspects technique et financier mais on tient surtout compte des objectifs de vie de l'agriculteur. Vous hésitez entre investir dans un robot ou embaucher un salarié ? Construire un nouveau bâtiment ou moderniser l'existant ? Passer en zéro pâturage ou passer en mono-traite ? L'accompagnement stratégique peut vous aider à avancer dans votre projet et faire le bon choix ».



Mickaël Gibert et sa conseillère Céline Vialle devant le robot de traite récemment installé.

stratégique. « Mickaël se posait beaucoup de questions sur son avenir professionnel. C'est pourquoi je lui ai proposé cet accompagnement à la réflexion sur la stratégie de son exploitation. Cette prestation est prise en charge par la Région dans le cadre du programme ambition filière bovin lait 2018-2020. Il s'agit d'une approche très globale qui tient compte de nombreux paramètres en termes d'objectifs personnels et professionnels, d'organisation du travail, de faisabilité technique et économique. Cette approche permet de se projeter dans l'avenir à plus ou moins long terme et aide l'agriculteur à faire des choix », explique Céline Vialle.

Trois options

Mickaël était face à trois options : « soit j'investissais dans une nouvelle salle de traite en embauchant un, voire deux salariés, soit j'arrêtais la production laitière pour passer en vaches allaitantes ». « Étudier un scénario, c'est, en quelque sorte, faire un rêve, l'imaginer et le raconter à son conseiller. Le conseiller va ensuite questionner l'éleveur pour l'aider à se projeter dans un nouveau quotidien, chiffrer (bilan fourrager, temps de travail, EBE, etc.) et vérifier que ce qu'il prévoit est bien cohérent avec ses objectifs de vie et ses moyens de production. Poser tous les scénarios pour pouvoir faire son choix, c'est une co-construction entre l'éleveur et son conseiller », explique la conseillère.

La décision n'a finalement pas été prise sur les revenus disponibles/UMO qui se sont avérés comparables. Mickaël a tranché en prenant en compte ses goûts et l'organisation du travail. « J'ai opté pour l'ins-

tallation d'un robot de traite car j'aime mes vaches et la production laitière. Mais la traite était pour moi une corvée et une activité trop gourmande en temps : trois heures le matin et deux heures le soir sans compter le nettoyage... Et de mon côté, je devais penser à me libérer du temps pour le travail au sein de notre ETA et pour ma vie de famille. »

L'installation du robot a nécessité la modification de l'ancienne stabulation et un agrandissement de 700m² (soit plus de 300 000 € d'investissement en comptant le robot). Depuis la mise en route du robot en avril 2023, Mickaël et Annie (sa tante Monique a pris sa retraite entre temps) sont satisfaits de leur choix, la traite ne leur manque pas. Ils sont entrés dans l'ère de la technologie, ce qui convient parfaitement à Mickaël qui dispose d'un BTS électrotechnique.

Une aide à la prise de décision

Mickaël Gibert se dit satisfait d'avoir fait appel à la chambre d'agriculture : « ça oblige à se poser et à se concentrer sur son projet. Les chiffres (issus de références) mis en face de chaque scénario facilitent la réflexion et la prise de décision. Les agriculteurs qui sont en phase de réflexion ne doivent pas hésiter à faire appel à cette approche ».

Aujourd'hui, le Gaec exploite 160 ha (dont 20 ha de céréales, 15 ha de maïs), il livre 400 000 litres de lait par an à l'entreprise Gérentes et élève une quinzaine de chevaux comtois. Mickaël se prépare au départ en retraite de sa mère l'an prochain et sera peut-être rejoint par son épouse sur la ferme, et plus tard par l'un de leurs trois enfants...

● VÉRONIQUE GRUBER

Collectif La pomme de terre décolle

L'association de producteurs de pommes de terre isérois Terre d'Isère vient d'achever sa troisième récolte destinée à la vente en grandes surfaces. Ce démarrage a bénéficié d'un certain nombre d'appuis.

« Notre but est d'arriver à produire une centaine de tonnes », lance Yann Bouvier, agriculteur à Marcilloles, et président de la toute jeune association de producteurs de pommes de terre, Terre d'Isère. Elle réunit quatre agriculteurs de la Bièvre, un terroir dont le climat est propice à cette production. Depuis trois ans, les variétés marabel et monalisa cultivées en Isère ont fait leur entrée dans les supermarchés locaux. L'initiative a été lancée par la chambre d'agriculture de l'Isère et relayée par le Pôle agroalimentaire (PAA). Les producteurs ont ainsi écoulé 15 tonnes la première année, 30 tonnes l'an dernier et espèrent arriver à 60 à 70 tonnes cette année, commercialisée sous la marque locale « Nos produits IS HERE ». Le reste de leur production est vendu en direct. L'objectif du lancement de cette microfilière en culture spécialisée était de dégager une certaine marge, car le prix, dans l'esprit du PAA, est calculé dans un souci de juste rémunération du producteur. De plus, ce légume plein champ entre dans la rotation des céréales. Cependant, il réclame beaucoup d'attention et a besoin d'être irrigué. « Cette année, la récolte s'est terminée fin août-début septembre, précise Yann Bouvier. Elle est plutôt bonne, mais cela dépend des producteurs en raison de problèmes de taupin et d'un printemps humide. » Tous les producteurs ont augmenté leur surface de



Tout est allé très vite pour le groupe de producteurs de pommes de terre composé de Benjamin Alex (Pajay), Yann Bouvier (Marcilloles), Thomas Bouget-Lavigne (Gillonnay), et Yannick Bourdat (Marcilloles).

production. Le retour sur investissement n'est pas encore au rendez-vous et la clientèle ne connaît pas suffisamment le produit, mais Terre d'Isère a encore décroché quelques belles enseignes cette année.

Des investissements rapides

« C'est un projet motivant, assure Mélanie Hovan, conseillère à la chambre d'agriculture de l'Isère. Les producteurs voient un intérêt à travailler avec "Nos produits IS HERE". C'est un nouveau débouché et cela leur permet de diversifier leur activité. » « Les résultats ne sont pas tout à fait conformes avec les objectifs que nous nous sommes fixés, mais nous espérons franchir un cap l'an prochain », reprend Yann Bouvier. « Le but est de dégager des ressources supplémentaires aux exploitations et d'apporter un juste prix aux produits que l'on propose, conforme à leur vraie valeur et que le consommateur s'y retrouve dans leur qualité (certification HVE). » Pour aborder ce nouveau marché dans les meilleures conditions, les producteurs se sont vite rendu compte de leurs besoins. Parce que « les corvées patate », pour remplir les sachets à la main, cela soude un collectif, mais touche vite aux limites humaines. « Les investissements sont intervenus après la première campagne, pour coller à la demande », explique Mélanie Hovan. Ils portent principalement sur le conditionnement et le stockage et sont subventionnés à hauteur de 40% (cofinancement Feader/Région/Département). Il s'agissait de passer rapidement de sacs de 10 kg à des conditionnements de 5 ou 2,5 kg adaptés à la vente en magasin. « Nous avons réalisé les investissements à titre individuel : trois ensacheuses et deux lignes de conditionnement », précise le producteur. Il en coûte environ 30 000 € pour une chaîne de conditionnement (calibreuse, trieuse, Brosseuse). Deux des producteurs travaillent ensemble et les deux autres mutualisent leurs propres outils.

Assurer le stockage

La prochaine étape est l'achat de chambres froides ou d'un système de conservation. L'un des agriculteurs, qui a déjà une grosse production, a franchi le pas. Mais les budgets font réfléchir. Il en coûte environ 60 000 € pour des frigos, même si ces équipements sont subventionnés à hauteur de 35%. « L'enjeu est de faire passer la saison, explique Yann Bouvier. Car avant le mois d'octobre on rencontre déjà des gelées et les pommes de terre sont sensibles à la température et à la lumière. » En effet, conservés à l'abri des murs en pisé, les tubercules peuvent avoir des difficultés à atteindre le printemps. « Nous avons trouvé un bon compromis pour les années à venir : le reconditionnement de conteneurs maritimes en chambres froides, annonce le président de Terre d'Isère. C'est beaucoup moins cher qu'un frigo et on stocke 30 à 35 tonnes de pommes de terre pour 5 à 10 000 € ! » Pour lancer leur filière les producteurs ont bénéficié de l'appui de la chambre d'agriculture de l'Isère, notamment pour les démarches administratives, comme la création de l'association. La chambre d'agriculture travaille en collaboration avec le PAA sur le plan commercialisation et logistique. De plus, le Département apporte son aide pour développer la communication et pour l'achat de matériel de conditionnement. Un travail est en cours pour optimiser les circuits de livraison qui restent à la main des producteurs, même si une partie est aujourd'hui recentrée au MIN de Grenoble. « Notre job, c'est de produire », rappelle Yann Bouvier. Pour émerger, cette filière a bénéficié de l'appui et de l'accompagnement des collectivités, de la chambre d'agriculture de l'Isère et du PAA. Mais le décollage ne se fera qu'au prix d'une augmentation des volumes livrés et d'une plus grande visibilité.



Les producteurs espèrent arriver à écouler 60 à 70 tonnes de pommes de terre cette année.

● ISABELLE DOUCET

Investissement Préparer les futurs exploitants

Investir, s'engager, prendre des risques : ce sont les défis à relever pour les nouveaux agriculteurs, puis tout au long de leur carrière. Les enseignants des filières agricoles les préparent avec minutie aux réalités qui les attendent.

Acheter du matériel agricole, construire un nouveau bâtiment, se lancer dans une nouvelle production... Les investissements réalisés par les agriculteurs sont multiples et nécessaires, pour se développer et maintenir une activité rentable. S'il existe des appuis de financement, il est nécessaire de connaître le terrain pour franchir le cap. Au lycée agricole de Précieux (Loire), au campus Agronova, on prépare des jeunes à grandir dans le monde agricole, et surtout à connaître ses risques.

Se former hors cadre familial

« Dans nos enseignements, nous nous efforçons de mettre en avant les impacts économiques des choix structurels ou techniques d'une exploitation donnée ». Pour Sophie Moulin, formatrice en comptabilité, gestion de l'entreprise et économie agricole, ce pan de l'enseignement passe par la pratique agricole : visites d'exploitations, mais aussi et surtout des stages significatifs ou un cursus en apprentissage. Enseignante en bac professionnel CGEA (conduite et gestion de l'entreprise agricole) et BTS ACSE (analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole), elle considère que la formation sur le terrain est indispensable. « Le maître de stage ou d'apprentissage transmet aux élèves des savoirs, et forge leur capacité à raisonner par eux-mêmes. C'est en observant un maximum de modèles (techniques, économiques) qu'ils parviendront à faire des choix et à éviter les écueils auxquels ils seront confrontés », relate Sophie Moulin. De plus, « lorsqu'un professeur donne une information, elle est intégrée d'une certaine manière. Mais quand c'est un exploitant qui l'appuie, elle est réellement comprise », observe l'enseignante. Cette dernière met un point d'honneur à ce que les entreprises d'apprentissage soient choisies hors cadre familial « il est indispensable que les élèves issus du monde agricole découvrent d'autres modèles d'exploitation, afin de se forger un esprit critique », explique-t-elle. « La formation a vocation à les former à devenir de futurs chefs d'exploitation, à être



Édouard Dubesset, formateur et coordinateur à Agronova.



Pauline Damien, 19 ans, étudiante en BTS ACSE au campus Agronova.

force de proposition. Ils doivent se sentir légitimes pour prendre leurs propres décisions ».

Aborder la question de l'investissement agricole

« Peu importe la filière, le sujet est abordé de la même manière : nous amenons nos élèves à simuler une reprise d'exploitation, avec un investissement plus ou moins important en fonction de la taille. Selon les niveaux, nous allons plus ou moins approfondir la question, indique Édouard Dubesset, formateur et coordinateur à Agronova, enseignant en fiscalité et en gestion de comptabilité agricole. Lors des visites d'exploitation, que ce soit en polyculture-élevage, maraîchage, horticulture etc., les élèves préparent des questions à poser à propos de l'investissement. Nous étudions ensuite les documents comptables en cours, pour observer la part des emprunts, des remboursements, les taux d'investissement ». Une analyse technico-économique des entreprises qui permet de concrétiser l'idée de l'investissement, son potentiel et ses risques, d'après le professeur. « Ce qui est intéressant, c'est de plonger les élèves dans cette analyse en leur demandant de raisonner sur ces modèles d'entreprise. Nous poussons la réflexion jusqu'à parfois proposer des pistes d'amélioration à certains exploitants. » Pour Édouard Dubesset, il est nécessaire d'armer les élèves sur ces réalités économiques, afin qu'ils puissent gérer leurs investissements une fois sur le terrain. « Nous aimerions qu'ils puissent analyser la partie économique d'une exploitation, déterminer les améliorations nécessaires et proposer des solutions, tout en sachant les quantifier. Quelles seront les incidences fiscales, sociales, économiques ? Ce sont ces questions auxquelles ils devront répondre », assure l'enseignant. Du côté des élèves, le sérieux et

l'investissement sont de mise : d'autant plus que pour la plupart, ils souhaitent devenir exploitant(es).

S'armer pour l'avenir

Pauline Damien, 19 ans, est actuellement en deuxième année de BTS ACSE, en apprentissage dans une exploitation caprine des monts du lyonnais (Rhône). A terme, elle souhaite s'installer en caprin avec sa sœur. Fille d'agriculteurs, elle connaît le monde agricole. Mais la question économique reste incertaine : « Je sais qu'il s'agit d'investissements importants. On ne sait jamais si les banques vont suivre le projet. Durant mon cursus, j'apprends à ne pas tomber dans certains pièges : il faut y aller petit à petit, ne pas acheter trop grand, acheter un petit cheptel... ne pas investir dans des machines très modernes qui n'ont pas un réel intérêt économique », explique-t-elle. C'est aussi l'une des pistes de réflexion que Nathan Devis, 17 ans, retient du haut de sa jeune expérience. « En arrivant en bac professionnel, j'avais beaucoup d'idées préconçues. Mais que ce soit en termes d'économie ou de conditions de travail, j'ai beaucoup modifié mes plans : je souhaiterais reprendre l'exploitation de mon père en vaches allaitantes. Je m'imaginais remplacer tout le matériel, rénover les bâtiments... maintenant je réfléchis à d'autres choses sur lesquelles capitaliser, la génétique par exemple, pour avoir un troupeau qualitatif et donc plus rentable. »

La Pac est également un sujet primordial pour armer les élèves quant aux aides disponibles et aux appuis à l'investissement. Les enseignements s'adonnent à la préparation concrète des élèves, qui deviendront de futurs exploitants parés aux risques économiques du métier.

● CHARLOTTE BAYON

Expérimentation La recherche ouvre la voie des investissements de demain

S'adapter au changement climatique, maîtriser les intrants pour produire, favoriser l'autonomie alimentaire et protéique des élevages, assurer le bien-être animal, garantir la qualité des produits... autant de grands enjeux travaillés par les acteurs de la recherche et du développement afin d'imaginer, concevoir et tester de nouvelles pratiques et de nouveaux outils.

Les projets de recherche et de développement (R&D) sont nombreux en Auvergne-Rhône-Alpes et connectés aux filières de production. « En Auvergne-Rhône-Alpes, 108 projets d'expérimentations ont été mis en œuvre depuis 2019 pour répondre aux besoins des producteurs

et des filières, dans le cadre du dispositif Pepit, soutenu par le conseil régional », détaille Gilbert Guignand, président de la chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes. La chambre régionale anime le PRID¹ avec la Draaf et la Région. « Elle a pour rôle de faciliter la mise en réseau des acteurs et l'émergence des projets notamment avec l'implication des dispositifs d'expérimentations régionaux. Ces pôles de ressources peuvent prendre la forme de centres Inrae, stations expérimentales associant les instituts techniques ou d'exploitations agricoles supports. Notre région dispose d'un panel de sites pour acquérir des connaissances, des références au plus proche de la réalité des producteurs. Ils sont des lieux où se conçoivent et se testent différents outils destinés demain aux producteurs aussi bien en filières animales que végétales », précise Gilbert Guignand. Le déploiement de ces nouvelles solutions passe aussi par un coup de pouce financier aux producteurs en matière d'investissement. L'ensemble des travaux de recherche et d'expérimentation sont conduits en lien étroit avec les comités de filière. Les solutions issues des travaux de recherche et développement sont aujourd'hui déployées grâce notamment aux



Gilbert Guignand,
président de la chambre
régionale d'agriculture.

dispositifs du Feader et aux plans de filières du conseil régional. Elles accompagnent l'acquisition d'équipements pour réduire les intrants (eau, énergie, engrais, produits phytosanitaires), pour protéger les productions face aux aléas climatiques, pour améliorer le bien-être animal, ou encore pour développer l'agroforesterie et la plantation de haies.

Sur le volet climat, les projets menés soulignent l'intérêt d'introduire de nouvelles productions adaptées aux nouvelles conditions climatiques.

« Ce sont par exemple des projets autour de la diversification (en arboriculture, en PPAM²) qui évaluent la possibilité de cultiver de nouvelles espèces : noix de pécan, pistache, grenade, cumin, chanvre, ... Ces nouvelles cultures nécessiteront de re-concevoir des systèmes et d'investir dans de nouveaux équipements qu'il sera opportun d'accompagner financièrement si l'on veut maintenir notre capacité productive. » conclut Gilbert Guignand.

● SÉVERINE BROYER

1. PRID : partenariat régional recherche-innovation-développement, entre les acteurs de la recherche avec l'Inrae, VetAgroSup, Isara, les instituts techniques représentés par l'Acta, les chambres d'agriculture, la coopération agricole, l'Aria.

2. Plantes à parfum, aromatiques et médicinales.



108 projets d'expérimentations ont été mis en œuvre depuis 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes pour répondre aux besoins des producteurs et des filières, dans le cadre du dispositif Pepit, soutenu par le conseil régional.

© CRA, ALBA

ENGAGÉ EN FAVEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.



AFIN D'AGIR ENSEMBLE POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE.

Le Crédit Agricole accompagne **tous ses clients, des ménages les plus modestes aux grandes entreprises, dans leurs défis de décarbonation** pour réussir ensemble le challenge imposé par la nouvelle donne climatique.

5 Caisses régionales pour une région :
1 000 agences, 11 000 collaborateurs pour vous accompagner
et répondre à vos besoins spécifiques, privés ou professionnels.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



CENTRE-EST



CENTRE FRANCE



LOIRE HAUTE-LOIRE



DES SAVOIE



SUD RHÔNE ALPES

Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, Centre France, des Savoie, Loire Haute-Loire, Sud Rhône Alpes, sociétés coopératives à capital variable.

- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est. Siège social : 1 rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS Lyon. N° ORIAS : 07 023 262.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France. Siège social : 3 avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9 - 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand. N° ORIAS 07 023 162.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie. Siège social : PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - 74985 Annecy Cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy. N° ORIAS : 07 022 417.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire. Siège social : 94 rue Bergson - BP 524 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - 380 386 854 RCS Saint-Etienne. N° ORIAS : 07 023 097.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. Siège social : 12 Place de la Résistance - CS 20067 - 38041 Grenoble cedex 9 - 402 121 958 RCS Grenoble. N°ORIAS : 07 023 476.